



LES SOUSCRIPTEURS AU PROGRAMME AADL 3 SERONT
FIXÉS SUR LE SORT DE LEURS DEMANDES

FIN DU SUSPENSE DIMANCHE PROCHAIN

Le directeur général de l'AADL a précisé que les réponses, qu'elles soient positives ou négatives, seront disponibles sur la plateforme numérique. En cas de refus, les souscripteurs auront la possibilité d'introduire un recours via ce même espace.

P.2



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : L'AFRIQUE SE RÉUNIT À ALGER

P.3

SIGNÉS AVEC DES GÉANTS DU PÉTROLE

CINQ CONTRATS POUR BOOSTER L'EXPLORATION

P.3



GÉNOCIDE SILENCIEUX
EN COURS

GAZA MEURT DE FAIM SOUS LES BOMBES

La famine encercle Gaza : les familles se nourrissent d'eau et de sel, tandis que les mères trompent leurs enfants avec des « soupes fictives » à base d'eau et d'épices. Le ministère de la Santé appelle la communauté internationale à intervenir d'urgence pour rouvrir les points de passage et sauver des vies.

P.4

Boughali reçoit le président du Haut Conseil islamique

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a reçu hier le président du Haut Conseil islamique (HCI), Mebrouk Zidelkhir, accompagné d'une délégation. Les deux parties ont échangé sur le renforcement de la coopération entre institutions constitutionnelles et salué le rôle du HCI, notamment en matière de fatwa. Boughali a présenté les réalisations de l'APN durant la 9^e législature, tandis que Zidelkhir a mis en avant les missions du HCI. Les discussions ont porté sur la finance islamique en Algérie, avec un accord pour organiser une journée parlementaire dédiée à ce sujet. La visite s'est conclue par une présentation des efforts de numérisation de l'APN, salués comme un modèle à suivre.

EN RÉACTION AUX PROPOS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, CONTRAIRES AU DROIT FRANÇAIS

Alger répond à Paris

Une source officielle au sein du ministère des Affaires étrangères a réagi à une récente déclaration du ministre français de l'Intérieur, rapportée par le journal Le Figaro. Dans cette déclaration, le ministre a annoncé son intention de demander aux préfetures françaises de ne pas tenir compte des passeports délivrés par les consulats algériens aux ressortissants algériens dans le cadre de leurs démarches pour l'obtention de titres de séjour. La même source a d'abord tenu à rappeler que la délivrance de ces passeports constitue à la fois un droit pour les citoyens algériens et une obligation relevant de la souveraineté de l'État algérien. Par conséquent, leur reconnaissance par l'État français s'impose. Elle estime également que les propos du ministre français relèvent clairement d'un acte arbitraire, discriminatoire et abusif, en contradiction flagrante avec la législation française elle-même. Compte tenu du profil de l'auteur de cette déclaration, elle est aussi marquée politiquement et légalement contestable, car dépourvue de tout fondement au regard du droit français. Il est en effet utile de rappeler que les passeports concernés sont souvent délivrés à la demande des préfetures françaises, en tant que documents de référence nécessaires à l'établissement des titres de séjour. En ce sens, refuser de les reconnaître reviendrait à violer les droits individuels des intéressés et constituerait un manquement aux engagements bilatéraux de la France envers l'Algérie.

LES SOUSCRIPTEURS AU PROGRAMME AADL 3 SERONT FIXÉS SUR LE SORT DE LEURS DEMANDES

Fin du suspense dimanche prochain

Le directeur général de l'AADL a précisé que les réponses, qu'elles soient positives ou négatives, seront disponibles sur la plateforme numérique. En cas de refus, les souscripteurs auront la possibilité d'introduire un recours via ce même espace.

Kader M.

«C

hose promise, chose due», comme disait l'adage. Désormais, les souscripteurs au programme AADL 3 connaîtront la réponse tant attendue le 27 juillet prochain, a affirmé Riad Guemdani, le directeur général de l'AADL, dans une déclaration à la télévision Ennahar. Les réponses, positives ou négatives, seront consultables sur la plateforme numérique, a expliqué le DG de l'AADL. Pour les cas de refus, les souscripteurs peuvent faire un recours, toujours sur la même plateforme.

La même source fait état aussi de la publication des tutoriels vidéos sur la page Facebook de l'agence afin d'expliquer certains points, à l'exemple du téléchargement des dossiers d'acceptation et du dépôt d'un recours. Pour rappel, Mohamed Tarek

Belaribi, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, avait assuré mardi dernier en marge de la 44^e assemblée générale (AG) de la Banque de développement «Shelter Afrique» (ShafDB), que les souscripteurs devraient commencer à obtenir des réponses dès la fin de ce mois de juillet, et ce, après le traitement de dossiers par l'agence nationale de l'amélioration et la promotion du logement. La même responsable a également réaffirmé que les nouveaux logements inscrits dans le cadre de cette formule seront, pour la première fois, équipés du chauffage central, une nouveauté saluée par de nombreux postulants. D'autant plus que l'importance de la réalisation des logements du programme AADL 3 selon les attentes des futurs bénéficiaires a été soulignée par la même source. Pour rappel, les inscriptions au programme AADL 3



avaient été lancées en juillet 2024 et ont enregistré plus de 1,4 million d'inscrits. Et jusqu'à mai dernier, plus de 900 000 souscripteurs remplissant les conditions requises ont été recensés, a-t-on rappelé. Lancé en 2025, le programme AADL 3 vise la construction de 200 000 logements. Ces derniers sont financés en partie par un accord avec plusieurs institutions financières (banques), telles que la CNEP, la BNA, la BEA, la BADR, la CPA et la BDL. L'accord permet de couvrir 62 % du coût total, les 38 % restants répartis en cinq tranches étant à la charge des bénéficiaires. Le programme s'inscrit dans le cadre d'un

effort conséquent des pouvoirs publics destiné à répondre aux besoins croissants en logement en Algérie. Enfin, l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a réalisé un nombre important de logements en Algérie. À titre d'exemple, le programme AADL 3 qui a été lancé en 2024 prévoit la construction de près de 1,4 million d'unités, selon certaines sources de presse. Avant cela, l'agence avait déjà réalisé 560 000 logements au niveau national, dont 80 % à 85 % avaient été distribués.

K. M.

FIN D'UN CYCLE

Le RND se réinvente

Le deuxième jour du 7^e congrès du Rassemblement national démocratique (RND) a été marqué par la mise en place d'un conseil national composé d'environ 470 membres. Ces derniers ont été élus dans un climat largement apaisé, sans blocages ni conflits notables. La nomination ou l'élection du bureau national a, quant à elle, été reportée à la prochaine session du Conseil national. Les congressistes se sont contentés de valider les résolutions ainsi que le nouveau statut du parti. Les travaux du 7^e congrès se sont achevés, marquant la fin d'une phase historique du parti, durant laquelle le poste de secrétaire général était resté l'apanage d'un cercle restreint de dirigeants, depuis la création du RND en 1997. À l'époque, Abdelkader Bensalah avait été le premier à occuper cette fonction, suivi de Tahar Benbaïbeche, qui avait refusé de «prêter allégeance» au défunt président Abdelaziz Bouteflika en 1999. Son refus lui avait valu un remplacement brutal, ouvrant la voie à Ahmed Ouyahia, qui dirigea le parti pendant de longues années en l'alignant sur l'alliance présidentielle aux côtés du FLN et du MSP (Mouvement de la société pour la paix). Avec la désignation de

Mondher Bouden comme nouveau secrétaire général, la direction du parti passe désormais aux mains de la génération des années 1980. Une nouvelle ère s'ouvre, marquée par la volonté de rajeunissement, un mot d'ordre qui a été repris avec insistance, au point d'être inscrit dans les nouvelles dispositions des statuts du parti. Ces modifications visent à donner plus de place aux jeunes dans les postes de responsabilité. Ce mot d'ordre, érigé en principe central du discours de Bouden, s'inspire, selon ses propos, des recommandations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Il a trouvé une traduction concrète dans la composition du Conseil national et parmi les participants au congrès, comme Bouden cherchait à marquer une rupture avec une époque révolue, durant laquelle le parti fut la cible de fortes critiques et d'un rejet populaire massif. Un simple coup d'œil à la sociologie du parti permet de constater que la majorité de ses adhérents, dirigeants comme militants, sont issus de l'administration publique, des ministères ou encore diplômés d'universités, partageant des profils similaires. Une homogénéité héritée de la phase fondatrice du

parti, marquée à l'époque par un afflux massif de cadres, de fonctionnaires et de membres d'organisations de masse vers ce nouveau projet politique, perçu alors comme déjà mature, comme le suggérait l'expression populaire : «un parti né avec une moustache». Le nouveau secrétaire général entre en fonction dans un contexte électoral à venir et au sein d'un paysage politique en quête de renouvellement. Il devra proposer un discours en phase avec les attentes d'un électorat dont les repères ont changé, délaissant les réflexes émotionnels et identitaires au profit d'une approche plus rationnelle, façonnée par l'observation d'expériences politiques réussies ailleurs dans le monde. Enfin, Bouden aura pour tâche de restaurer ou de redéfinir l'image d'un parti vivement contesté par le mouvement populaire de 2019, qui avait appelé à sa disparition de la scène politique. Le RND payait alors son appartenance à l'alliance présidentielle et son soutien actif à la candidature controversée de l'ancien président pour un cinquième mandat, malgré son état de santé incompatible avec l'exercice de la plus haute fonction de l'État.

Y.B.

L'EXPRESS



Quotidien national d'information édité par la SARL ADRA COM Adresse : Maison de la presse Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :

NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YUCEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À: L'Entreprise Nationale de communication d'Édition et de Publicité» Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression: Société d'Impression d'Alger (SIA)
Diffusion: Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

SIGNÉS AVEC DES GÉANTS DU PÉTROLE

Cinq contrats pour booster l'exploration

Cinq nouveaux contrats relatifs à l'exploration et à la production d'hydrocarbures en Algérie ont été paraphés hier à Alger entre le groupe Sonatrach et des partenaires étrangers, sous la supervision du ministre d'État, ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables, Mohamed Arkab.

Merouane Korso

Le ministre algérien a présidé la cérémonie de signature de ces nouveaux contrats d'hydrocarbures ainsi que la remise des décisions d'attribution y afférentes aux entreprises pétrolières étrangères. Le ministère a indiqué dans un communiqué que cette cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la direction générale de Sonatrach, en présence de plusieurs hauts responsables, dont le ministre de l'Économie de la connaissance et des Startups, Nordine Ouadah, le PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, le président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), Samir Bekhti, ainsi que des représentants syndicaux et des sociétés partenaires étrangères. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre des résultats du « Algeria Bid Round 2024 », première compétition internationale organisée sous l'égide de la nouvelle loi sur les hydrocarbures (loi 19-13), explique-t-on dans le communiqué du ministère, qui précise que «



cette édition a permis l'attribution de cinq périmètres sur six proposés, avec des accords d'une durée de trente ans, dont sept ans dédiés aux travaux d'exploration ». L'investissement minimum global est estimé à 606 millions de dollars américains. C'est ainsi que le premier contrat porte sur la zone Kern El Kessa 2 (Béchar, Béni Abbès, El Bayadh, Timimoun), signé en mode participation entre Sonatrach et la société chinoise SINOPEC International Energy Investment Holdings Limited. Le deuxième, qui concerne la zone « Zerafa 2 » (Adrar, El Menia, In Salah, Timimoun), est un contrat de partage de production avec la société chinoise Zhongman Petroleum and Natural Gas Group (ZPEC), alors que le troisième contrat touche la zone « Ahara » (Illizi) et a été conclu en partage de production avec la société qatarie Qatar Energy International E&P LLC et la française TotalEnergies EP Algérie. Le quatrième contrat, qui porte sur la zone « Reggane 2 » (Adrar), est un autre contrat de partage de production, signé avec PTTEP Algeria Company

Limited et l'algéro-italienne Eni Algeria Exploration B.V. Enfin, la cinquième zone « Toul 2 » (Ouargla, Illizi) fait l'objet d'un contrat en mode participation avec les sociétés autrichienne ZANGAS Hochund Tiefbau GmbH et suisse FILADA. Lors de la présentation au mois de juin dernier des résultats de l'appel d'offres Algeria Bid Round 2024, M. Mohamed Arkab avait indiqué que le succès de l'appel à concurrence internationale pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures en Algérie (Algeria Bid Round 2024), dont les résultats préliminaires ont été annoncés quelques jours plus tôt à Alger, témoigne de l'attractivité du climat des affaires dans le secteur, grâce aux réformes structurelles qu'il a connues. Dans une allocution prononcée à la cérémonie d'ouverture des plis et d'évaluation des offres des compagnies soumissionnaires, M. Arkab a précisé que « les résultats positifs de cet appel à concurrence témoignent de la confiance dont jouit le cadre législatif algérien et confirment l'attractivité du secteur national des

hydrocarbures et l'existence d'un climat des affaires stable et sûr ». Cet appel à concurrence représente « l'aboutissement des profondes réformes structurelles engagées par l'État, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment à travers la loi 19-13 régissant les activités d'hydrocarbures et la loi 22-18 relative à l'investissement, qui ont instauré un cadre juridique et institutionnel stimulant et attractif pour l'investissement en Algérie, basé sur la transparence et la compétitivité », a-t-il soutenu. Du côté d'Alnaft, on indique que ces contrats concernent essentiellement des sites gaziers qui permettront d'ajouter environ 20 milliards de mètres cubes par an à moyen terme. C'est ainsi que le groupement des sociétés Qatar Energy et TotalEnergies a remporté la licence pour le site Ahara, le groupement des sociétés ENI (Italie) et PTTEP (Thaïlande) la licence pour le site Reggane 2 et la société chinoise ZPEC la licence pour le site Zerafa 2. La licence pour le site Toul 2 a été attribuée au groupement des sociétés Zangas (Autriche) et Filada (Suisse) et la licence pour le site Guern EL Guessa à la compagnie chinoise Sinopec. Les résultats de cet appel à concurrence montrent l'entrée de plusieurs sociétés étrangères pour la première fois dans le secteur des hydrocarbures en Algérie, à savoir « Qatar Energy », l'autrichienne « Zangas », la suisse « Filada » et la chinoise « ZPEC ». L'Algeria Bid Round 2024 a été lancé en octobre dernier, à l'occasion de l'ouverture de la 12e édition du Salon et de la Conférence sur l'énergie et l'hydrogène en Afrique et en Méditerranée « NAPEC 2024 » à Oran.

M.K.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'Afrique se réunit à Alger

Les travaux de la 7^e session de l'Assemblée générale de l'Association des organes africains de lutte contre la corruption ont débuté hier à Alger, sous le thème : « Le recouvrement des avoirs : renforcer la coopération et l'échange d'expertises pour une Afrique forte et unie contre la corruption ». Cette session enregistre la participation de 29 pays africains, représentés par les différents organismes de lutte contre la corruption sur le continent, qui collaborent dans le cadre de la Convention africaine de lutte contre la corruption. Dans son discours d'ouverture, la présidente de la Haute autorité pour la transparence, la prévention et la lutte contre la corruption, Mme Salima Messarati, a souligné que l'organisation de cette session par l'Algérie est « une réaffirmation de son engagement à mettre en œuvre la Convention africaine de lutte contre la corruption, notamment en matière de coopération et de coordi-

nation entre les pays du continent ». En tant que membre de cette instance africaine, l'Algérie soutient toute initiative visant à renforcer la coordination, la coopération et l'échange d'expertises entre les pays africains en matière de lutte contre la corruption et de partage des expériences pertinentes, a-t-elle ajouté, rappelant que la corruption est un crime complexe, difficile à combattre. De son côté, le président de l'Union des organes africains de lutte contre la corruption, Khaled Abdel Rahman, a salué le soutien de l'Algérie aux efforts de lutte contre ce fléau en Afrique, affirmant qu'il témoigne « de la volonté de l'Algérie de faire preuve de solidarité avec ses frères africains et de prendre l'initiative pour surmonter les défis auxquels fait face la lutte contre la corruption sur le continent ». Abdel Rahman est également revenu sur les réalisations de l'Union au cours de l'année écoulée, soulignant les avancées

significatives dans le projet de création d'un centre africain de recherche et d'études sur la lutte contre la corruption, qui constituera « une source essentielle de recherche scientifique au service du continent ». À ce propos, il a annoncé la préparation d'un questionnaire sur les besoins en matière de recherche et de formation des membres de l'Union, dans le but de trouver des solutions adaptées aux spécificités africaines dans ce domaine. Les travaux de cette session, qui se poursuivront sur deux jours à huis clos, seront consacrés à l'élection du secrétaire général de l'Union, à la présentation du rapport annuel sur les efforts de lutte contre la corruption en Afrique pour la période 2023-2024, ainsi qu'à une table ronde sur les expériences nationales en matière de lutte contre la corruption, de recouvrement des avoirs et d'évaluation de l'indice d'intégrité dans plusieurs pays africains.

R.E.

ÉDITORIAL L'EXPRESS

Virage amorcé

PAR: YUCEF S.

Le pays est en train d'amorcer une nouvelle phase économique. Le modèle adopté il y a plus de trente ans a progressivement perdu de son efficacité, jusqu'à s'effacer, laissant place à une logique plus résolument tournée vers l'économie de marché, tout en conservant un filet social destiné à soutenir les couches les plus vulnérables. Un nouveau modèle économique est ainsi en train de se dessiner, reposant sur l'idée que c'est désormais la dynamique du marché qui devient le moteur de la société, plutôt que l'inverse, c'est-à-dire une société définissant les règles de l'économie. Cette évolution favorise l'innovation, stimule la demande et tire la croissance vers le haut. Dans le secteur industriel, les signaux sont encourageants, notamment dans les filières liées à la substitution aux importations, l'une des priorités fixées par le président Tebboune. Cette orientation industrielle semble offrir une visibilité plus claire et constitue un modèle soutenable sur le long terme. En effet, tout modèle économique solide se construit à partir des opportunités, qu'elles soient internes ou externes, en tenant compte des réalités géostratégiques régionales et mondiales. Concernant l'investissement, l'investissement direct étranger (IDE) devient effectif, car les conditions d'un écosystème inclusif, adapté et bien structuré sont désormais réunies. Un investisseur étranger sait aujourd'hui qu'il peut investir en Algérie, créer de l'emploi et de la richesse, réaliser un chiffre d'affaires à la hauteur de ses ambitions et de ses objectifs, équilibrer ses coûts et générer des bénéfices. À cet égard, plusieurs agrégats socio-économiques ont été ajustés en amont pour alimenter efficacement le circuit économique par des flux créateurs de valeur. La dynamique économique doit ainsi se concrétiser par l'effort, la production de biens et services, l'innovation et la diversification des marchés et des produits. Or, cette diversification suppose des investissements, des dépenses, et même des importations : car le véritable profit économique réside dans la création de valeur ajoutée, non dans la thésaurisation de l'épargne publique. Par ailleurs, la mise en œuvre de nombreux projets dans divers secteurs entraînera une augmentation sensible de la commande publique. Cette hausse sera d'autant plus marquée si l'on prend en compte la part encore ouverte des crédits de paiement, censée couvrir une grande partie des autorisations de programme, ainsi que les dettes publiques, qu'elles soient enregistrées ou en attente de l'être.

Y.S.

GÉNOCIDE SILENCIEUX EN COURS

Gaza meurt de faim sous les bombes

Alors que la guerre d'extermination menée par l'occupation sioniste contre la bande de Gaza se poursuit, enfants et adultes meurent dans les rues et les hôpitaux, victimes d'un affamement méthodique orchestré par l'entité occupante avec le soutien et la complicité de l'Occident et des États-Unis.

Et bien que le ministère palestinien de la Santé ait alerté sur la situation de plus d'un million d'enfants souffrant de malnutrition, les agences onusiennes refusent toujours de déclarer officiellement l'état de famine à Gaza, soulevant des interrogations sur ce retard : attend-on la mort de toute la population pour agir ? Des sources hospitalières dans la bande de Gaza ont rapporté que 67 Palestiniens ont été tués à l'aube d'hier, dont 63 alors qu'ils attendaient de l'aide humanitaire, par les tirs de l'armée d'occupation. Depuis le début de cette guerre d'extermination le 7 octobre 2023, le nombre total de martyrs a dépassé les 58 895 morts et 140 980 blessés. Depuis la reprise des offensives le 18 mars 2025, on dénombre 8 066 morts et 28 939 blessés, selon les données du ministère de la Santé. Alors que la famine fait rage dans les rues de Gaza, l'ONU refuse toujours de reconnaître officiellement son existence, bien que tous les critères soient réunis. Les autorités sanitaires de Gaza affirment que plus de deux millions de Palestiniens sont menacés, dont 1,1 million d'enfants. Parmi eux, 600 000 enfants de moins de dix ans sont en danger de mort imminente, et 60 000 nourrissons sont privés de lait. L'UNICEF signale que 112 enfants sont admis chaque jour à l'hôpital pour des cas de dénutrition sévère.

La famine encercle Gaza : les familles se nourrissent d'eau et de sel, tandis que les mères trompent leurs enfants avec des « soupes fictives » à base d'eau



et d'épices. Le ministère de la Santé appelle la communauté internationale à intervenir d'urgence pour rouvrir les points de passage et sauver des vies.

Dans un geste symbolique de détresse, les ambulances de Gaza ont simultanément déclenché leurs sirènes, lançant un cri d'alarme face à l'aggravation de la crise humanitaire. Le blocus israélien empêche l'acheminement des denrées alimentaires et des médicaments. La situation est dramatique : plus de 900 personnes, dont 71 enfants, sont déjà mortes de faim ou de malnutrition. On compte également 6 000 blessés souffrant de carences alimentaires. Deux nourrissons sont décédés dans les hôpitaux Nasser et des Martyrs d'Al-Aqsa, faute de lait.

Le Bureau d'information de Gaza a, de son côté, lancé une alerte concernant 12 500 patients atteints de cancer privés d'alimentation et de soins, ainsi que 60 000 femmes

enceintes exposées à un risque de décès en raison de l'absence de soins médicaux et de la défaillance totale du système alimentaire. Le Centre palestinien des droits de l'homme a publié un rapport alarmant révélant une catastrophe démographique à Gaza. Durant le premier semestre 2024, 17 000 naissances ont été enregistrées, dont 2 600 fausses couches et 220 décès fœtaux. Le taux de naissances prématurées a atteint 1 460 cas, celui des bébés de faible poids 1 600 cas, tandis que 2 535 nouveaux-nés ont nécessité une hospitalisation en incubateur. Les experts médicaux attribuent ces chiffres tragiques à la malnutrition sévère et à la famine. L'UNRWA a affirmé que des quantités suffisantes d'aide alimentaire sont stockées côté égyptien du passage de Rafah, mais l'occupant israélien empêche délibérément leur entrée, condamnant ainsi un million d'enfants à la famine.

Les services d'urgence sont submergés par un afflux sans précédent de patients affamés. Les hôpitaux alertent sur une catastrophe imminente : les repas sont interrompus pour les patients comme pour le personnel soignant. Selon Khalil Al-Daqran, porte-parole de l'hôpital des Martyrs d'Al-Aqsa, les établissements médicaux ne peuvent plus fournir de nourriture, et le lait a disparu des marchés, mettant les nourrissons en péril. La famine s'aggrave avec la mort de la petite Razan Abu Zahir (4 ans) et du nourrisson Yahya Al-Najjar (3 mois) par dénutrition, tandis que le journaliste Mohammed Abu Saad s'est effondré de faim à l'hôpital Al-Shifa. Daqran a également dénoncé le ciblage systématique par l'ennemi de toute tentative d'aide alimentaire, y compris la destruction de terres agricoles. Il a précisé que le manque de nourriture empêche les malades de répondre aux traitements, tandis que plus de

650 000 enfants souffrent de malnutrition. Dans le même temps, l'interdiction d'acheminer du carburant met en péril les services essentiels comme la dialyse, et les restrictions imposées aux employés de l'ONU entravent encore davantage la distribution de l'aide. Les journalistes à Gaza sont confrontés à des défis extrêmes : en plus des bombardements quotidiens, ils endurent la faim et le manque d'équipements. Travaillant sans électricité, avec des bureaux détruits, beaucoup rédigent aujourd'hui leurs dernières volontés et portent la photo de leurs enfants comme pièce d'identité. 228 journalistes ont été tués, des centaines blessés. Malgré cela, ils poursuivent leur mission : témoigner, résister, et transmettre la vérité. Sur le terrain, les Brigades Al-Qassam, branche armée du Hamas, ont annoncé avoir abattu un soldat israélien posté sur un char Merkava dans le quartier de Shuja'iyya, à l'est de Gaza, et avoir, en coordination avec le Jihad islamique, attaqué trois chars à l'aide d'engins explosifs et de roquettes Tandem. De son côté, la chaîne publique israélienne a rapporté le retrait de deux brigades (parachutistes et commandos) de la bande de Gaza, remplacées par un déploiement en Cisjordanie. L'armée sioniste reconnaît la présence de cinq brigades encore en opération à Gaza, mais leur nombre réel serait inférieur, face à l'intensification de la résistance et à l'augmentation des pertes militaires.

Y.B.

DÉTENUS PALESTINIENS DANS LES PRISONS D'OCCUPATION SIONISTES

Dégradation de leur état de santé

La dégradation de l'état de santé des détenus palestiniens malades et blessés dans les prisons d'occupation sionistes. La Commission palestinienne pour les affaires des détenus et anciens détenus a tiré lundi la sonnette d'alarme face à la dégradation de l'état de santé des détenus palestiniens malades et blessés dans les prisons d'occupation sionistes, évoquant une grave négligence médicale et des conditions de détention difficiles. Dans un communiqué publié à la suite de la visite d'un avocat à la clinique de la prison de Ramallah, la commission a indiqué que de nombreux détenus souffraient de problèmes de santé graves. Pourtant, les autorités pénitentiaires sionistes retardent systématiquement leur transfert vers des hôpitaux civils pour des examens et des traitements médicaux essentiels. Dans certains cas, les détenus sont renvoyés de l'hôpital avant la fin de leur traitement, a-t-on dénoncé.

MALGRÉ LES ENTRAVES ET LES TENTATIVES DE SABOTAGE

Un nouveau bateau de la Flottille pour la liberté vogue vers Gaza

Hakim H.

Près de deux mois après le Madleen, un nouveau bateau humanitaire de la « Flottille pour la liberté », baptisé Handala, a quitté le port italien de Gallipoli, dimanche dernier, pour un voyage difficile vers la bande de Gaza. Il transporte de l'aide médicale, de la nourriture et du matériel pour les enfants, ainsi qu'un groupe d'activistes et de journalistes qui soutiennent la cause palestinienne. Vingt-et-un passagers de différentes nationalités se trouvent à bord, dont des personnalités telles que la députée Gabrielle Cluzel, l'eurodéputée Emma Fourreau, l'avocate palestino-américaine Huwaida Arraf, deux fois nommée pour le prix Nobel de la paix, ainsi que des militants, des médecins, des juristes et des journalistes engagés pour la défense des droits humains. Le navire devait initialement partir vendredi, mais son départ a été reporté pour des raisons techniques. Comme l'indique le communiqué de la Flottille de la liberté, des tentatives de sabotage ont également eu lieu pour empêcher le bateau de partir. Le Handala doit parcourir environ 1 800 kilomètres en mer en une semaine pour atteindre Gaza, malgré les menaces répé-

tées de l'occupation israélienne d'empêcher tout navire de briser le blocus. « Il s'agit d'une mission pour les enfants de Gaza. J'espère que nous atteindrons notre destination, et si ce n'est pas le cas, ce sera une nouvelle violation du droit international », a déclaré Mme Kathala à une chaîne de télévision française, ajoutant : « Je défie les responsables israéliens de nous arrêter alors que nous transportons du lait pour bébé. » Cette tentative s'inscrit dans le prolongement d'initiatives antérieures, notamment celle du bateau le Madleen, qui avait pris la mer en juin dernier avec la militante écologiste Greta Thunberg avant d'être intercepté par la marine sioniste à 185 kilomètres de Gaza. Malgré les succès limités de certaines flottilles au cours des années précédentes, notamment en 2008 et 2009, la flottille de la liberté a souvent été violemment interceptée par l'entité d'occupation, comme lors de l'attaque sanglante du navire turc Mavi Marmara en 2010, qui a coûté la vie à neuf militants. Les partisans de cette campagne considèrent le Handala comme un navire de solidarité et d'espoir, alors que le siège s'intensifie et qu'une réponse internationale efficace à l'aggravation de la crise à Gaza fait défaut. Depuis sa créa-

tion il y a 15 ans, la Coalition de la Flottille pour la Liberté a lancé près d'une douzaine de campagnes pour venir en aide aux civils de Gaza, sans succès. La première a été le Mavi Marmara, parti le 31 mai 2010. Des commandos sionistes ont attaqué le ferry turc de 93 mètres de long qui tentait de briser le blocus de Gaza avec ses 600 passagers ; neuf d'entre eux ont trouvé la mort dans cette agression. Un an plus tard, le 19 juillet 2011, le navire français Al-Karama a été arraisonné par la marine sioniste, puis emmené vers le port d'Ashdod, dans le sud du pays. Quelques mois plus tard, le 4 novembre, deux navires irlandais et canadiens en provenance de Turquie ont également tenté de briser le blocus naval imposé par l'occupation israélienne depuis 2007. De nombreuses autres tentatives ont suivi, mais en mars 2024, un navire est parvenu à emprunter un passage maritime ouvert depuis Chypre et à décharger ses 200 tonnes de nourriture à Gaza. La faim et la malnutrition ont atteint des niveaux sans précédent dans la région, et les Nations unies ont confirmé que des dizaines de milliers d'enfants et de femmes ont un besoin pressant d'une prise en charge médicale.

H. H.

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Une commission mixte pour contrecarrer les pratiques illégales

Le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP) et l'Association des distributeurs de produits pharmaceutiques (ADPHA) ont convenu de mettre en place une commission mixte. Elle aura pour mission l'identification et l'élimination des pratiques inappropriées, notamment la vente concomitante et autres pratiques illégales.

Par Meriem Kaci

Plus de trois années après la publication d'arrêtés régissant les établissements pharmaceutiques de distribution, les conditions d'agrément, le cahier des charges ainsi que les missions du pharmacien directeur technique des établissements pharmaceutiques de distribution, les pratiques illégales semblent «persister». Dans un communiqué rendu public, le CNOP et l'ADPHA indiquent qu'ils s'étaient réunis en date du 15 juillet au siège du CNOP, afin d'échanger sur les enjeux actuels de la distribution du médicament en Algérie. Les deux parties ont saisi l'occasion, pour passer en revue, leurs préoccupations concernant l'éthique professionnelle, en citant en particulier «les ventes liées (pack promotionnels) et certaines pra-



tiques commerciales déloyales». Étant donné que les textes en place engagent directement la responsabilité pharmaceutique du pharmacien directeur technique, dans la lutte contre les pratiques commerciales «illicites» telles que la rétention ou la vente concomitante, l'ADPHA et le CNOP ont rappelé l'importance du rôle de ce dernier (pharmacien directeur technique), véritable garant de la conformité réglementaire au sein des établisse-

ments de distribution. Ainsi, les deux parties ont souligné la nécessité de renforcer les responsabilités du pharmacien directeur technique en matière de traçabilité, de gestion des psychotropes et de contrôle interne. L'ADPHA a même pris l'initiative d'élaborer une charte d'éthique qu'elle aspire enrichir et intégrer dans le cahier de charges, notamment sur le rôle de pharmacien directeur technique, ajoute la même source.

A l'issue des échanges, les deux parties ont convenu de mettre en place une commission conjointe. Elle est censée «réviser les textes réglementaires, formuler des propositions et de suivre la situation du secteur de la distribution pour identifier et corriger les pratiques inappropriées», précise le communiqué.

Les deux parties comptent par ailleurs organiser journée nationale consacrée à l'éthique, la déontologie et la régulation dans le secteur de la distribution pharmaceutique afin de «sensibiliser les pharmaciens directeurs technique et gérants à leurs responsabilités juridiques et déontologiques».

Le CNOP et l'ADPHA ont réaffirmé «leur engagement» à œuvrer ensemble pour «un cadre professionnel éthique, responsable et conforme à la réglementation en vigueur».

RENTÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Les préinscriptions des nouveaux bacheliers débutent aujourd'hui

Après l'euphorie, les nouveaux bacheliers doivent choisir la spécialité qu'ils souhaitent faire à l'université. Sur le «Portail du bachelier», les concernés peuvent être appuyés par un «assistant algorithmique», qui les aidera à choisir leurs spécialités. Les préinscriptions au titre de l'année universitaire 2025/2026, débutent aujourd'hui à 14h00. Elles se feront exclusivement via le site <https://orientation-esi.dz> ou en scannant le code QR, indique le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) dans un communiqué rendu public. Cette opération se poursuivra au 26 juillet courant. Quant à la phase de confirmation des préinscriptions, elle est prévue du 27 au 29 juillet. Les nouveaux bacheliers connaîtront les résultats des orientations vers les différentes spéciali-

tés universitaires le 5 août prochain, pour procéder aux inscriptions définitives, prévues du 10 au 15 août. La veille, le ministère a invité les nouveaux bacheliers à consulter le portail électronique étudiant (Portail du bachelier), afin de découvrir les spécialités universitaires disponibles et les conditions d'admission. «Les nouveaux bacheliers peuvent télécharger l'application mobile «Portail du bachelier» (Portail Bac) en scannant le QR code ou via le lien suivant:

https://play.google.com/store/apps/details?id=dz.mesrs.portail_bac.

Sur ce portail, ajoute le MESRS, ils trouveront la circulaire ministérielle relative à l'orientation des bacheliers, ainsi que les spécialités proposées et les conditions d'admission. Le portail offre également «un assistant algorithmique», un outil

intelligent qui aide les étudiants à choisir leurs spécialités en s'appuyant sur le traitement de leurs notes à l'aide de l'intelligence artificielle. Le portail contient aussi «un espace dédié aux formations et métiers pour découvrir les débouchés professionnels correspondant à chaque spécialité». Le portail permet, en outre, de consulter les œuvres universitaires disponibles et permet aux étudiants de déposer leurs demandes pour bénéficier des œuvres offertes par l'Office national des œuvres universitaires (ONOU). Pour rappel, le ministre de l'Enseignement supérieur, Kamel Baddari a assuré récemment que toutes les mesures ont été prises pour garantir le bon déroulement de cette opération nationale qui concerne inéluctablement, un nombre conséquent d'étudiants à travers le pays.

PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES

Le projet de loi présenté au Conseil de la nation

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa a présenté, hier, un exposé devant les membres du Conseil de la nation sur le texte de loi relatif à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, et ce lors d'une séance plénière présidée par Azouz Nasri, président du Conseil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou. Le ministre a souligné que ce projet de loi vise une adaptation aux normes internationales en vigueur dans ce domaine en vue de «relancer la coopération judiciaire internationale dans ses volets sécuritaire et judiciaire, notamment avec la hausse des affaires liées au crime organisé transfrontalier». «La complexité des affaires liées à ce type de criminalité exige de recourir à des mécanismes de coopération judiciaire internationale», a ajouté le ministre, précisant que ce projet de loi «est à même de renforcer la coopération avec les instances internationales, en ce

sens qu'il permettra de finaliser la mouture finale du projet d'accord en cours d'élaboration avec l'Agence de l'Union européenne de coopération judiciaire». Le texte prévoit aussi de «nombreuses garanties visant à protéger les données à caractère personnel traitées dans le cadre des procédures policières et judiciaires» et à «combler le vide juridique constaté dans ce domaine».

Concernant le traitement de ces données à des fins de prévention contre les infractions, d'enquêtes et de poursuites pénales, le ministre a indiqué que ce texte «définit les principes fondamentaux à respecter», soulignant que «le traitement de ces données relève exclusivement de l'autorité judiciaire et des services et organismes dûment habilités à enquêter sur les crimes». Par ailleurs, le projet de loi consacre une série de «garanties» visant la protection des droits de la personne concernée, notamment «le droit à l'information et à l'accès aux données», ainsi

que «le droit de rectifier ou d'effacer les données lorsqu'elles sont inexacts ou incomplètes», ajoute M. Boudjemaa. Le projet de loi stipule également le renforcement des missions de l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP), en la dotant de «pôles régionaux chargés des missions de contrôle et d'audit au niveau des organismes et personnes qui traitent des données personnelles». Pour sa part, la commission des affaires juridiques, administratives, des droits de l'Homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial a souligné, dans son rapport préliminaire, l'importance de ce projet pour «combler le vide juridique en matière de traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention des crimes, d'enquêtes et d'investigations», et pour concilier entre le respect de la vie privée du citoyen et l'efficacité de l'action sécuritaire et judiciaire».

BAINNADE DANS LES ZONES INTERDITES

La protection civile et la société civile sensibilisent

Les services de la Protection civile ont lancé depuis mai dernier des caravanes de sensibilisation aux dangers de la baignade dans les zones interdites, et ce en association avec les différents acteurs de la société civile, appelant les citoyens à adhérer à ces campagnes dont l'intérêt principal est la protection des estivants des risques de noyade. Le sous-directeur des statistiques et de l'information à la Direction générale de la Protection civile, Nassim Bernaoui a affirmé dans une déclaration à l'APS que la classe juvénile est la plus exposée à ces dangers. Il a, à cet effet, appelé, les parents à faire preuve de vigilance, à suivre les consignes de prévention et à surveiller leurs enfants. M. Bernaoui a fait savoir que les services de la Protection civile ont enregistré au cours du mois de juin dernier 59 décès, dont 18 survenus sur des plages interdites à la baignade et 19 au niveau de plans d'eau. Pour sa part, le président de l'Organisation algérienne de l'environnement et de citoyenneté (OAE), Sofiane Affane a indiqué que son organisation a adopté une approche globale de sensibilisation aux dangers de la baignade dans les zones interdites, basée sur «l'éducation, l'accompagnement sur le terrain et la coordination avec les différents acteurs». Dans cette perspective, il a annoncé le lancement de campagnes médiatiques via différents supports (télévision, radio, presse écrite et réseaux sociaux) pour mettre la lumière sur les dangers de la baignade dans les plages interdites, les barrages et autres plans d'eau. Un slogan a été lancé: «Ne nagez pas vers la mort ... Choisissez la vie», accompagné d'interventions de spécialistes en sécurité environnementale et en sauvetage, ainsi que de podcasts et de vidéos courtes relatant des histoires réelles sur ces dangers. Pour consolider ces efforts, il a été procédé à l'élaboration des «dépliants, affiches, vidéos courtes et infographies de sensibilisation, dans un langage simple et accessible à toutes les franges de la société, notamment les enfants et les jeunes», a-t-il poursuivi. Ces actions ont été complétées par des campagnes de sensibilisation sur le terrain, telles que l'organisation de caravanes durant l'été au niveau des régions côtières ou à proximité des barrages et des oueds, l'implication des jeunes dans des campagnes sur le terrain pour communiquer directement avec les estivants et les familles ainsi que l'organisation d'activités éducatives et de loisirs pour faire passer les messages de prévention au niveau des plages et des sites de détente. Et pour amplifier davantage ces initiatives, l'OAE a lancé plusieurs activités en coordination avec les différents acteurs dont la Protection civile, les assemblées communales, les associations et les établissements éducatifs, en vue de sensibiliser aux risques de la baignade dans les zones interdites, notamment auprès des enfants et des adolescents.

ELABORATION DES CAHIERS DES CHARGES

Le CNRC forme ses cadres

Le centre national du registre du commerce (CNRC), annonce la tenue d'une formation les 20, 21 et 22 juillet 2025 au profit des cadres du Centre sur les techniques d'élaboration des cahiers des charges.

Inès B.

«Techniques d'élaboration des cahiers des charges» est l'objet de la session de formation prévue les 20, 21 et 22 juillet 2025 au profit des cadres du Centre National du Registre du Commerce», indique le CNRC dans sa page officielle facebook.

Le Centre national du Registre du Commerce (CNRC) joue un rôle important dans l'élaboration des cahiers des charges, notamment dans le cadre des marchés publics. Le CNRC participe à la définition des règles et procédures pour la passation des marchés, et le cahier des charges est un document clé dans ce processus. Le CNRC participe à l'élaboration des règles et procédures relatives aux marchés publics en Algérie, y compris la rédaction des cahiers des charges. Le CNRC peut être impliqué dans le contrôle et le suivi de l'exécution des marchés, s'assurant que le cahier des charges est respecté. Le CNRC veille à ce que les procédures de passation des marchés, y compris la rédaction des cahiers des charges,

soient transparentes et équitables pour tous les participants. Concernant les techniques d'élaboration des cahiers des charges, le CNRC identifie les besoins. Il est essentiel de définir clairement les besoins du projet ou du marché concerné.

Le cahier des charges doit détailler les spécifications techniques du projet, y compris les exigences fonctionnelles et de performance. Les délais de réalisation et le budget alloué doivent être clairement définis dans le cahier des charges.

Les contraintes techniques, réglementaires, financières et environnementales doivent être prises en compte et précisées dans le cahier des charges. Le cahier des charges doit décrire les modalités de suivi et de contrôle de l'exécution du projet, ainsi que les critères de réception et de validation. Le CNRC intervient dans l'encadrement juridique et la procédure d'élaboration des cahiers des charges en Algérie, qui doivent être clairs, précis et complets pour garantir la bonne exécution des marchés publics.

I. B.



HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Sur le terrain contre les risques d'intoxication

Les directions du commerce intérieur et de la régulation du marché national poursuivent, à travers l'ensemble des wilayas du pays, leurs sorties de contrôle intensives sur le terrain visant à prévenir les intoxications alimentaires, dans le cadre du programme de contrôle mis en place pour la période estivale, indique, dimanche, un communiqué du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national. «Dans le cadre de la poursuite du programme de contrôle arrêté pour la période estivale et de l'intensification des sorties sur le terrain visant à prévenir les intoxications alimentaires, les directions du commerce intérieur et de la régulation du marché national poursuivent leurs efforts quotidiens sur le terrain afin de protéger la santé et la sécurité des consommateurs à travers les différentes wilayas du pays», indique le communiqué. Cette initiative, selon le communiqué, s'inscrit dans le cadre d'une «série d'interventions préventives visant à garantir la salubrité des produits proposés à la consommation et à limiter toute pratique susceptible de nuire à la santé des citoyens, notamment en période de fortes chaleurs et face à l'augmentation de la consommation de certains produits en été». Ces opérations visent également à renforcer la sensibilisation collective quant à l'importance du respect des règles d'hygiène et de la sécurité alimentaire, en particulier en cette période de fortes chaleurs qui accroît les risques d'intoxications alimentaires résultant d'une mauvaise conservation ou préparation, ou encore d'une exposition anarchique de produits périssables.

PÉTROLE :

Stabilité des prix

Les prix du pétrole sont restés inchangés hier, les marchés tentant d'évaluer l'impact des nouvelles sanctions européennes sur l'offre russe, tout en s'inquiétant de l'effet de possibles droits de douane sur la demande de carburant, alors que les producteurs du Moyen-Orient augmentent leur production, selon zonebourse.

Les contrats à terme sur le Brent ont gagné 6 centimes pour atteindre 69,34 \$ le baril à 03h44 GMT, après avoir terminé la séance de vendredi en baisse de 0,35 %. Le brut américain West Texas Intermediate (WTI) s'échangeait à 67,51 \$ le baril, en hausse de 17 centimes, après un repli de 0,30 % lors de la séance précédente. L'Union européenne a approuvé vendredi son 18e paquet de sanctions contre la Russie dans le cadre du conflit en Ukraine, visant également la société indienne Nayara Energy, exportatrice de produits raffinés à partir de brut russe. Le porte-parole du Krem-

lin, Dmitri Peskov, a déclaré vendredi que la Russie avait acquis une certaine immunité face aux sanctions occidentales.

Ces sanctions européennes interviennent après les menaces du président américain Donald Trump la semaine dernière d'imposer des sanctions aux acheteurs d'exportations russes si Moscou n'accepte pas un accord de paix dans les 50 jours.

Selon les analystes d'ING, l'absence de réaction du marché montre que celui-ci n'est pas convaincu de l'efficacité de ces sanctions. «Cependant, la partie du paquet qui pourrait avoir le plus d'impact sur le marché est l'interdiction d'importation par l'UE de produits pétroliers raffinés à partir de pétrole russe dans des pays tiers», expliquent les analystes menés par Warren Patterson. «Mais il sera manifestement difficile de contrôler l'origine du brut utilisé dans les raffineries de ces pays, et donc

d'appliquer effectivement l'interdiction», ajoutent-ils. L'Iran, autre producteur sous sanctions, doit organiser des discussions nucléaires à Istanbul vendredi avec la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, a indiqué lundi un porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères. Cette annonce fait suite aux avertissements des trois pays européens, qui ont prévenu qu'un échec à reprendre les négociations entraînerait le retour de sanctions internationales contre l'Iran. Aux États-Unis, le nombre de puits de pétrole en activité a diminué de deux pour s'établir à 422 la semaine dernière, soit le niveau le plus bas depuis septembre 2021, selon Baker Hughes. Les droits de douane américains sur les importations en provenance de l'Union européenne doivent entrer en vigueur le 1er août, bien que le secrétaire américain au Commerce, Howard Lutnick, ait déclaré dimanche qu'il était confiant quant à la conclusion d'un accord commercial avec Bruxelles.

«Les inquiétudes liées aux droits de douane américains continueront de peser à l'approche de l'échéance du 1er août, alors qu'un certain soutien pourrait venir des données sur les stocks de pétrole si elles indiquent une offre limitée», estime Tony Sycamore, analyste chez IG Markets.

«On a vraiment l'impression que la fourchette de 64 \$ à 70 \$ le baril sera de mise pour la semaine à venir», ajoute-t-il. Depuis l'accord de cessez-le-feu du 24 juin qui a mis fin à douze jours de conflit entre Israël et l'Iran, les contrats sur le Brent ont oscillé entre un plus bas de 66,34 \$ et un plus haut de 71,53 \$ le baril.

Prix du Pétrole



LA TUNISIE SOUS TENSION

11 % de son électricité dépend de l'Algérie

La production d'électricité de la Tunisie a atteint un niveau record en mai 2025, atteignant environ 7 065 gigawattheures (GWh), grâce en grande partie aux importations en provenance d'Algérie, qui ont couvert une part importante des besoins nationaux.

**Inès B.**

Selon des rapports examinés par l'Energy Platform, basée à Washington, rapporté par la plateforme spécialisée Ettaqa, la dépendance de la Tunisie aux importations d'électricité algérienne s'est accrue, le gouvernement s'appuyant sur son voisin pour couvrir 11 % des besoins nationaux. Le rapport mensuel de l'Observatoire national de l'énergie et des mines pour mai 2025 a révélé une quasi-stabilisation de la production d'électricité en Tunisie au cours du même mois, par rapport au même mois de l'année précédente.

Il convient de noter que la production d'électricité en

Tunisie, destinée à la consommation intérieure, avait enregistré une baisse significative de 2 % au cours de la même période, soit en mai 2025.

Le rapport de l'Observatoire a révélé que le mix électrique tunisien, au cours de la période se terminant en mai 2025, reposait presque entièrement sur le gaz naturel pour la production d'électricité, le gaz représentant 94 % de la production d'électricité du pays.

La production d'électricité en Tunisie est répartie entre la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), qui produit environ 6 678 gigawattheures (GWh), dont 6 523 GWh à partir de gaz naturel. Par ailleurs, l'hydroélectricité contribue à hauteur

d'environ 3 GWh à la production d'électricité du pays, tandis que l'énergie solaire contribue à hauteur d'environ 15 GWh.

Concernant la production privée, les données ont révélé que l'énergie solaire produit environ 20 GWh, tandis que les autoproduiteurs produisent environ 105 GWh et que les opérations d'échange représentent 40 GWh.

Parallèlement, la Tunisie importe d'importantes quantités d'électricité d'Algérie et de Libye, pour un montant d'environ 849 gigawattheures (GWh) au cours de la période considérée, se terminant en mai 2025, selon les chiffres examinés par la Plateforme Énergie spécialisée.

La production d'électricité en

Tunisie reposait sur cinq sources principales, représentant le mix de production en 2024, le gaz naturel occupant une place prépondérante, dont la part a continué de baisser pour la deuxième année consécutive.

Cette baisse s'inscrit dans un contexte de baisse de la demande d'électricité en Tunisie, qui s'est établie à 23,33 TWh en 2024, contre 23,79 TWh en 2023, selon les données obtenues par l'Energy Research Unit (basée à Washington).

Par ailleurs, la demande d'électricité par habitant en Tunisie a diminué pour s'établir à 1,9 MWh l'année dernière, contre 1,95 MWh l'année précédente.

I. B.

INDUSTRIE

Les attributions du ministre fixées par la loi

Inès B.

Les attributions du ministre de l'industrie viennent d'être fixées par la loi. Un décret exécutif vient de sortir dans ce sens dans le dernier numéro du journal officiel.

Le ministre de l'industrie propose les éléments de la politique nationale dans les domaines du développement industriel, de la promotion de la qualité, de la propriété et de la sécurité industrielles, du secteur public marchand industriel, de l'investissement et de la petite et moyenne entreprise. Il suit et contrôle, également, leur mise en œuvre, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Il rend compte des résultats de ses activités au Premier ministre, en réunions du Gouvernement et en Conseil des ministres, selon les formes, les modalités et les échéances établies.

Le ministre de l'industrie exerce ses attributions, en relation avec les institutions et les organes de l'Etat ainsi que les ministères concernés et en concertation avec les partenaires économiques et sociaux.

A ce titre, il a, notamment pour attributions de proposer la politique nationale de développement des filières industrielles et d'initier les programmes et les dispositifs pour leur mise en œuvre et d'en assurer le suivi ; d'initier et de mettre en œuvre toute mesure visant la promotion, la protection et la diversification de la production industrielle nationale, ainsi que la densification du tissu industriel et de coordonner la politique nationale de promotion de la qualité, de renforcer la protection de la propriété industrielle et le développement des capacités nationales d'innovation et de soutenir la compétitivité des entreprises industrielles.

Il a également pour attribution de favoriser le développement de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation, de renforcer la sécurité industrielle et de contribuer à la prévention et à la gestion des risques ; de proposer et de mettre en œuvre, en relation avec les parties concernées, la politique en matière de participation de l'Etat dans le secteur public industriel, d'encourager les partenariats et d'améliorer la gouvernance des entreprises publiques ; de contribuer à l'élaboration de la politique et de la stratégie nationales de l'investissement ; de contribuer aux actions de coordination intersectorielle en matière d'amélioration du climat des affaires et du renforcement de l'attractivité de l'investissement et de proposer les éléments de la politique nationale en matière d'amélioration de l'offre du foncier industriel et de veiller à sa mise en œuvre.

Le ministre de l'industrie se charge en outre d'encourager la création des petites et moyennes entreprises et de soutenir leur développement, leur densification et leur pérennisation et de renforcer la sous-traitance et l'intégration locales dans le domaine de l'industrie ; de promouvoir la généralisation de l'utilisation des outils de la veille stratégique, de la prospective et de la numérisation dans les domaines de l'industrie ; de veiller à la gestion des dispositifs d'appui et de soutien destinés, notamment au développement des filières industrielles, des petites et moyennes entreprises et d'accroissement des investissements et de proposer les mesures visant le développement des capacités de formation et de management, notamment dans le domaine des métiers de l'industrie et de veiller à leur mise en œuvre.

I. B.

INDUSTRIE VERTE

Le ciment écolo gagne du terrain

Le ministre de l'Industrie M. Sifi Ghrieb a annoncé, hier, à Alger, le lancement d'un projet de réalisation de deux nouvelles usines de ciment vert (ciment à faibles émissions de carbone et éco-responsable) dans les wilayas de Djelfa et Relizane, ainsi que le renforcement de l'usine existante d'Adrar par une nouvelle ligne de production de ce type de ciment. Dans une déclaration en marge de l'ouverture d'un atelier consacré au lancement du marché volontaire du carbone et au système MRV (Mesure, Rapportage et Vérification), dans le domaine de la gestion des déchets, le ministre a précisé que l'usine de Djelfa aura une capacité de production initiale de 1,5 million de tonnes, tandis que celle de Relizane atteindra une capacité initiale de 2 millions de tonnes.

Quant à l'usine existante d'Adrar, elle sera dotée d'une seconde ligne de pro-

duction dédiée à la production du ciment vert, avec une capacité additionnelle estimée à 1,5 million de tonnes.

Le marché national connaît un excédent de production de tout type de ciment, avec une capacité de production de 42 millions de tonnes, contre des besoins internes variant entre 29 et 30 millions de tonnes, soit un surplus de près de 12 millions de tonnes, a précisé le ministre. Par ailleurs, M. Sifi a annoncé la création, dès la semaine prochaine, d'un Conseil national des experts algériens dans le domaine du ciment vert, en coordination avec les ministères de l'Industrie et de l'Environnement, appelant, dans ce sens, les compétences algériennes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, à contribuer à l'accompagnement de ces projets. Il a ajouté que ces initiatives visent à encourager l'investissement dans la production de

ciment vert et à tirer profit de l'expérience algérienne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays dans le cadre de projets à valeur ajoutée pour l'économie nationale, tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'exportation d'un produit algérien conforme aux normes environnementales internationales. A noter que l'ouverture de cet atelier s'est déroulée sous la supervision de la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Mme Nadjiba Djilali, en présence du président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), M. Mohamed Boukhari, de la représentante résidente par intérim du Programme des Nations Unies pour le développement en Algérie (PNUD), Francesca Nardini, ainsi que de représentants de plusieurs ministères, organismes et institutions nationales concernées.

TIARET

Travaux publics : mise en service de 27 projets

Financés sur plusieurs sources telles que le programme sectoriel (PS), le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales (FGSCL), le Programme de soutien au développement économique et social (PSDES) et le budget de wilaya, les projets ont contribué à soutenir la dynamique de développement, notamment dans les zones enclavées, selon le premier responsable de la wilaya. Ils ont permis l'élimination des points noirs sur les routes à forte densité de circulation, et la prévention des accidents, a ajouté le même responsable



Vingt sept (27) projets relevant du secteur des travaux publics seront réceptionnés au cours de ce mois de juillet dans plusieurs communes de la wilaya de Tiaret, a annoncé, lundi, le wali, Saïd Khalil. Dans une déclaration à la presse, à l'issue de sa visite d'inspection dans les daïras de Meghila, Oued Lili, Rahouïa et Mechraâ Sfa, où il a supervisé la mise en service d'un certain nombre de ces projets, le wali a souligné que le secteur des travaux publics bénéficie d'une "priorité particulière". Il a précisé que ces 27 projets, devant être récep-

tionnés avant la fin du mois, portent sur la réhabilitation de tronçons de routes nationales, de chemins de wilaya et de commune, ainsi que sur la réalisation de nouvelles routes et d'ouvrages d'art. Le premier responsable de l'Exécutif local a ajouté que ces projets, financés à partir de plusieurs sources telles que le programme sectoriel, le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales (FGSCL), le Programme de soutien au développement économique et social (PSDES) et le budget de wilaya, ont contribué à soutenir la

dynamique de développement, notamment dans les zones enclavées, et à éliminer les points noirs sur les routes à forte densité de circulation, et prévenir les accidents. Par ailleurs, le wali de Tiaret a annoncé le lancement de 14 autres projets similaires, durant la même période, tout en évoquant le démarrage d'autres projets, au cours des prochains mois, suite à l'inscription de nouvelles opérations au titre du programme sectoriel du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base. A noter que cette

visite a permis de mettre en service des projets de renforcement de la Route nationale RN 90 sur un tronçon de 8 km, la réhabilitation de sections du chemin de wilaya CW3, ainsi que la réalisation de deux ouvrages d'art, le premier à l'entrée de la ville de Meghila et le second à l'entrée de Mechraâ Sfa. Elle a également permis de suivre l'avancement des travaux d'un autre ouvrage d'art à l'entrée de la ville de Djillali Benamar. L'ensemble de ces projets a mobilisé une enveloppe de plus de 750 millions de dinars, souligne-t-on.

MOSTAGANEM

Énergie: Plus de 1.700 foyers raccordés au réseau du gaz naturel

Plus de 1.700 foyers situés dans des régions rurales et reculées de la wilaya de Mostaganem ont été raccordés au réseau du gaz naturel, selon la Direction de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) de la wilaya. Le programme visant à approvisionner les zones rurales reculées en gaz naturel a permis jusqu'à présent le raccordement de 1.749 foyers, grâce à l'achèvement et la mise en service de 7 projets, a souligné la même source. Ces

projets ont contribué à élever le taux de couverture en gaz naturel dans la wilaya à environ 60,10%. La longueur totale du réseau de distribution de gaz a atteint 1.495,38 km, tandis que le nombre global d'habitations raccordées s'élève désormais à 112.273, a-t-on ajouté. Concernant la sécurisation de l'usage du gaz et la protection des citoyens contre le monoxyde de carbone, 108.345 logements ont été équipés de détecteurs de

gaz, avec 216.690 détecteurs installés, soit deux par foyer. Par ailleurs, le programme de raccordement des zones éloignées au réseau d'électricité, comprenant 29 projets, a été entièrement achevé cette année, selon la même direction. Ces réalisations ont permis de porter le taux d'électrification de la wilaya à plus de 97%, avec 242.215 foyers raccordés au réseau de distribution qui s'étend sur 7.478 km.

DJELFA

Des infrastructures sportives et juvéniles en cours de réalisation

Des infrastructures sportives et de jeunesse sont en cours de réalisation dans les communes de Guettara et d'Oum Laâdham, dans le sud de Djelfa, dans le cadre de la mise en œuvre du programme complémentaire destiné à cette wilaya, a-t-on appris auprès de la direction de la jeunesse et des sports. Parmi ces projets de développement, qui

répondent aux aspirations et aux intérêts des citoyens, notamment des jeunes, figure la construction d'une salle de sport spécialisée dans la commune d'Oum Laâdham. Une enveloppe financière de plus de 85 millions de dinars a été allouée à ce projet, qui devra être achevé dans un délai de six mois, a précisé la source. Dans la même commune, la

première pierre d'un complexe sportif de proximité, dont la construction doit s'achever en 12 mois, a été posée. Ce complexe constitue un pilier solide pour la promotion des activités sportives au profit des jeunes et des sportifs de la commune, a souligné la même source. A Guettara, la construction d'une auberge de jeunes de 50 lits a

débuté, pour un budget de plus de 65 millions de dinars. Pour rappel, ces projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du programme complémentaire destiné à cette wilaya, qui comprend notamment la construction de salles de sport spécialisées, de stades de proximité et de piscines dans plusieurs communes.

MILA

6 MECHTAS BIENTÔT RACCORDÉES AU GAZ

Des travaux destinés à raccorder 6 mechtas réparties sur plusieurs communes de la wilaya de Mila au réseau de distribution du gaz naturel viennent d'être lancés, a-t-on appris dimanche auprès de la direction locale de distribution de l'électricité et du gaz. Le responsable de la communication de cette direction, Redha Fergani, a précisé, dans une déclaration à l'APS, qu'il s'agit des localités de "Ain El Hamra", dans la commune d'Amira Arrès, "Bouyoucef" (Sidi Merouane), "Bouïgour" (Oued Athmania), "El Mertaha" (Mila), "Beni Hassan" (Tassadane Hedada) et "Taridalt" (Ahmed Rachedi). Pas moins de 550 foyers, situés dans des localités isolées, bénéficieront des bienfaits du gaz naturel dans le cadre de ce projet lancé début juillet et qui verra la réalisation d'un réseau de distribution d'une longueur totale de 39,34 kilomètres, a ajouté la même source. Cette action destinée à améliorer les conditions de vie des populations vivant en zones rurales a nécessité un investissement public de plus de 115 millions de dinars, consenti dans le cadre des différents programmes de développement, ce qui représente, selon M. Fergani, un coût moyen de 211.000 dinars par branchement. S'agissant des délais de réalisation, mentionnés dans le cahier des charges, ils varient "entre un et cinq mois" et permettront la mise en service du réseau "au cours du 4ème trimestre de l'année 2025", a encore précisé la même source.

ILLIZI

OHANET: LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN CFFPA LANCÉS

Un projet de réalisation d'un Centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFFPA) a été lancé dimanche en chantier à Ohanet, commune d'In-Amenas, dans le cadre du renforcement des infrastructures de formation dans la région, a-t-on appris de la direction de la Formation et de l'Enseignement professionnels (DFEP) de la wilaya d'Illizi. Le coup d'envoi du projet, confié à deux entreprises avec un délai de 24 mois, a été donné par le chef de daïra d'In-Amenas, représentant du wali d'Illizi, en présence notamment du président de l'Assemblée populaire communale d'In-Amenas, de cadres du secteur de la formation professionnelle, d'élus et de notables locaux, a indiqué le Directeur de la formation et l'enseignement professionnels, Youcef Hamdani. Le projet est appelé à contribuer à la dynamique de développement de la région d'Ohanet, au regard de ses potentialités dans les domaines de l'agriculture, l'industrie, l'artisanat traditionnel et les services, a-t-il expliqué, estimant qu'il contribuera à la formation d'une main d'œuvre qualifiée qui réponde aux exigences du marché local de l'emploi. Selon sa fiche technique, le futur CFFPA offrira une capacité de 300 places pédagogiques et sera doté d'un internat de 60 lits, de sorte à accueillir les stagiaires de différentes régions de la daïra.

EN QUELQUES GÉNÉRATIONS

Comment la césarienne a transformé l'anatomie des femmes ?

En quelques générations, le bassin féminin s'est rétréci de trois centimètres. En parallèle, les bébés nés par césarienne ont des têtes plus volumineuses. C'est ce que révèle une étude internationale récente relayée par des revues scientifiques.

Il s'agit d'un phénomène de plus en plus courant dans nos sociétés : l'augmentation des naissances par voie césarienne. Ces dernières décennies, le nombre de naissances par césarienne a considérablement grimpé dans le monde, avec des conséquences sur l'anatomie des femmes. En effet, pour venir au monde, un bébé doit passer par le bassin de sa mère. Plus le bassin est large, plus l'accouchement est facile. Toutefois, dans les siècles précédents, quand un bébé ne parvenait pas à naître, la mère et l'enfant mouraient dans d'atroces souffrances. Seuls les progrès de la médecine et la césarienne ont changé la donne. Même les femmes avec un bassin étroit et les bébés ayant une grosse tête peuvent désormais survivre. Une étude internationale récente montre la rapidité de cette évolution. Depuis le début du XXe siècle, la largeur moyenne du bassin féminin a diminué de près de trois centimètres. C'est ce que révèle une étude internationale menée par une équipe australo-polonaise qui a analysé l'évolution des dimensions du bassin féminin en Australie, en Pologne et au Mexique. Les chercheurs ont aussi mesuré la circonférence crânienne de 6310 bébés polonais nés entre 1994 et 2014. Les enfants nés par césarienne présentent en moyenne un tour de tête significativement plus grand que les bébés nés par voie naturelle. Les chercheurs identifient plusieurs facteurs pour expliquer le rétrécissement du bassin féminin. L'obstétrique moderne est l'une des avancées médicales les plus importantes, avec ses techniques comme les césariennes, les accouchements assistés par forceps et



les ventouses obstétricales. «Au cours des deux cents dernières années, ces méthodes ont été utilisées dans jusqu'à 40% des naissances dans les pays étudiés», écrivent les auteurs de l'étude. Les césariennes ont connu une forte augmentation depuis les années 70. Par ailleurs, la largeur du bassin semble être une caractéristique héréditaire. Parallèlement, le taux de natalité aurait

diminué de six à sept enfants par femme à seulement 1,32-1,79, ce qui aurait également réduit le risque statistique de décès pendant l'accouchement. «Ainsi, l'avantage évolutif d'un bassin large et d'une petite tête chez les nouveau-nés disparaît», soulignent les scientifiques. L'évolution de l'homo sapiens a placé notre espèce face à un dilemme. Un bassin étroit est préférable pour se tenir

debout et maintenir une bonne posture. Parallèlement, l'être humain a besoin d'un crâne de grande taille pour abriter son cerveau. L'accouchement par voie naturelle devient de plus en plus difficile. Les études démontrent que ces difficultés ont fait leur apparition chez nos ancêtres il y a des millions d'années, aux premiers chapitres de l'histoire de l'humanité. **A.B**

CAP SUR LE LITTORAL DE CHLEF

Départ du 3^e groupe d'enfants de Djanet

Un 3e groupe d'enfants de la wilaya de Djanet met le cap sur le littoral de Chlef dans le cadre du programme estival 2025, a-t-on appris lundi auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS). Ce groupe de 130 enfants fait partie d'un total de 750 jeunes de Djanet qui bénéficieront de ces séjours. Ce programme de camps de vacances vise à offrir aux jeunes un cadre de détente et de loisirs. Fodil Zemane, le DJS de Djanet, a précisé que les séjours, d'une durée de 12 jours chacun, se déroulent au camp de vacances de Ténès. Il a également souligné que 20 % des places sont réservées aux élèves méritants ayant obtenu d'excellents résultats scolaires, et 10 % aux membres des Scouts musulmans algériens (SMA). Les inscriptions ont été facilitées par une plateforme numérique mise en place par le ministère de tutelle. Selon le même responsable, le programme d'animation est riche et diversifié, incluant des activités culturelles, éducatives et récréatives, ainsi que des excursions touristiques pour permettre aux jeunes de découvrir la région d'accueil. D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés pour assurer le succès de l'opération. Des animateurs, des médecins et du personnel paramédical accompagnent les groupes pour veiller au confort et à la sécurité des estivants tout au long de leur séjour, a conclu le DJS

POUR PALLIER LA DÉFICIENCE EN ENZYME Q₁₀

Un enfant remarche grâce à un nouveau traitement

L'administration d'une molécule par une équipe new-yorkaise a permis à l'organisme d'un patient de 8 ans de synthétiser à nouveau l'enzyme pour contrer les effets de sa maladie génétique. Un résultat à confirmer à plus long terme et chez d'autres patients, selon l'étude relayée par les médias. Le traitement a rétabli la taille et le développement du cervelet. « Il s'améliore de mois en mois. Il peut maintenant faire du vélo, marcher 5 à 7 kilomètres, voire plus. Son endurance s'est considérablement améliorée. Il a retrouvé son équilibre », raconte le docteur Michael Pacold, oncologue à l'uni-

versité de New York et coauteur d'un article publié le 9 juillet dans la revue Nature qui détaille comment un enfant de 8 ans a retrouvé sa motricité. Le garçon souffre d'une maladie génétique rare, le syndrome de neurodégénération infantile avec spasticité progressive et anomalies de la substance blanche du cerveau, qui provoque un retard de développement moteur et intellectuel, des crises d'épilepsie, une paralysie progressive avec insuffisance respiratoire, des crises de contractions musculaires et des problèmes oculaires. Elle est causée par une mutation sur l'un des gènes qui

codent la production de la coenzyme Q₁₀ (CoQ₁₀). Cette enzyme joue un rôle important pour le développement des mitochondries, organites qui alimentent nos cellules en énergie. Son absence provoque leur atrophie et celle des cellules, notamment dans le cervelet, centre de contrôle des mouvements. Les malades s'affaiblissent, se retrouvent paralysés, puis meurent. Avant de développer la maladie, l'enfant a connu huit années où il pouvait jouer et courir. Les premiers signes de faiblesse sont apparus en septembre 2023. Deux mois plus tard seulement, il se déplaçait en fauteuil roulant.

DIRECTIONS JEUNESSE

Priorité à la formation

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui a présidé, dimanche à Alger, le lancement d'une session de formation au profit des directeurs des établissements de jeunes, visant à renforcer les capacités des cadres dirigeants, indique un communiqué du ministère. Dans son allocution, M. Hidaoui a souligné que cette session, organisée à l'Institut national de formation supérieure des cadres de la jeunesse (INFSCJ) "Madani Souahi", reflète la volonté du ministère d'établir un nouveau modèle de gestion des établissements de jeunes, fondé sur "la compétence, l'efficacité et l'innovation dans la performance". Il a précisé que le dirigeant d'un établissement "n'est pas uniquement un

administrateur, mais aussi un motivateur, une source d'inspiration et un créateur d'opportunités".

Il a estimé, à cet égard, que les défis actuels imposent de passer d'une gestion traditionnelle à des méthodes modernes fondées sur "le leadership participatif et l'approche de la qualité globale", soulignant que ces sessions de formation constituent "des étapes pour repenser la vision et renouveler les méthodes de travail". Dans ce contexte, il a mis l'accent sur l'importance "d'interagir positivement avec les attentes de jeunes, d'être à l'écoute de leurs préoccupations et d'offrir des services de qualité afin de faire des établissements de jeunes des espaces attractifs répondant aux attentes de la nouvelle généra-

tion". Cette session s'inscrit dans le cadre d'une série d'ateliers et formations prévus au cours de la saison prochaine, afin d'assurer une rentrée active et unifiée en octobre 2025, où les cadres dirigeants auront un rôle pivot dans la réussite des programmes nationaux établis.

Le programme de cette session, placé sous le slogan "Le leadership n'est pas un siège, mais un voyage d'apprentissage continu", comprend plusieurs axes, dont des sessions de formation en gestion financière et administrative, d'autres sur le leadership et la gestion de la qualité globale, ainsi que des conférences sur les techniques des marchés publics et les compétences managériales, conclut le communiqué.

DÉCLARATION DE PRINCIPES ENTRE LA RDC ET L'AF/M23

L'ONU salue une avancée vers la paix

Cette importante déclaration s'inscrit dans une dynamique d'apaisement des tensions en faveur de la protection des populations civiles durement affectées par le conflit. Nous saluons les engagements pris et appelons à leur mise en œuvre de bonne foi dans les délais prescrits, a déclaré Lemarquis.

La mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a salué la signature, samedi à Doha, de la Déclaration de principes entre le gouvernement de la RDC et l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 Mars (AFC/M23), y voyant un pas essentiel sur la voie d'une paix durable. Pour la MONUSCO, l'accord signé sous la médiation du Qatar reflète la volonté des parties à privilégier les moyens pacifiques, à instaurer un cessez-le-feu, et à mettre en place un mécanisme conjoint pour en définir les modalités. Le Représentant spécial adjoint du secrétaire général de l'ONU en RDC et chef par intérim de la MONUSCO, Bruno Lemarquis, a souligné l'importance de cet accord pour les populations civiles affectées par le conflit. Cette importante déclaration s'inscrit dans une dynamique d'apaisement des tensions en faveur de la protection des populations civiles durement affectées par le conflit. Nous saluons les engagements pris et appelons à leur mise en œuvre de bonne foi dans les délais prescrits, a déclaré Lemarquis. La MONUSCO se réjouit de l'engagement des parties à permettre le retour



volontaire, sécurisé et digne des personnes déplacées internes et des réfugiés vers leurs lieux ou pays d'origine, et appelle à un dialogue inclusif pour traiter les causes profondes du conflit. Elle exhorte également les acteurs concernés à respecter leurs engagements, à agir de bonne foi à chaque étape du processus et à placer les droits humains, la

sécurité et les aspirations du peuple congolais au cœur de leurs décisions. En réponse à la mention dans la déclaration de l'importance de la protection des civils et du soutien au cessez-le-feu avec l'appui de la MONUSCO et des mécanismes régionaux, la mission onusienne a réaffirmé sa disponibilité à appuyer la cessation des hostilités, notamment à tra-

vers l'établissement d'un mécanisme de vérification crédible et consensuel. La MONUSCO affirme qu'elle reste «pleinement mobilisée pour soutenir les efforts de paix, de réconciliation et de stabilisation en RDC, en étroite coopération avec les autorités nationales, les partenaires régionaux et internationaux, conformément à son mandat.

PÉKIN

La Chine et les dirigeants de l'UE en sommet jeudi

La Chine a confirmé lundi que les dirigeants de l'Union européenne (UE) se rendraient jeudi dans le pays pour un sommet, au moment où les deux partenaires commerciaux cherchent à aplanir une série de différends. Plusieurs dossiers empoisonnent les relations bilatérales, des surtaxes européennes sur les véhicules électriques chinois aux restrictions dont s'estiment victimes certaines entreprises du Vieux Continent en Chine. C'est dans ce contexte tendu, qu'un sommet doit être organisé jeudi à Pékin pour marquer les 50 ans des relations diplomatiques entre la Chine et la Communauté européenne - plus tard devenue l'UE. Le ministère chinois des Affaires étrangères a confirmé lundi que le président du Conseil européen, Antonio Costa, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, se rendront jeudi en Chine. 'UE avait indiqué vendredi dans un communiqué que ses deux dirigeants assisteront au sommet à Pékin. Elle avait également précisé qu'ils rencontreront le président chinois Xi Jinping, avec lequel ils «discuteront des relations entre l'UE et la Chine et des défis géopolitiques actuels. Avec le Premier ministre chinois Li Qiang, ils «aborderont plus en détail les aspects commerciaux et économiques de la relation», selon le communiqué.

RUSSIE

Un séisme de magnitude 7,2 frappe la côte est de la région du Kamtchatka

Un séisme de magnitude 7,2 a frappé la côte orientale de la région du Kamtchatka, dans l'Extrême-Orient russe. Selon la branche régionale du Service géophysique unifié de l'Académie des sciences de Russie, le séisme, survenu dans l'océan Pacifique, s'est produit à une profondeur de 5 kilomètres. L'épicentre se trouvait à 161 kilomètres de Petropavlovsk-Kamtchatski, le centre administratif de la région. Le tremblement de terre a été précédé de deux secousses de magnitude 5,5 et 6,7. Le ministère russe des Situations d'urgence a déclaré une alerte au tsunami dans les districts d'Aleoutsky, d'Oust-Kamtchatsky et de Petropavlovsk-Kamtchatsky. Il a recommandé aux habitants des zones côtières de se déplacer vers des endroits situés à 30 à 40 mètres d'altitude.

ÉLECTIONS AU JAPON

Cuisant revers pour le Premier ministre Ishiba, son avenir en suspens

La coalition gouvernementale du Premier ministre japonais Shigeru Ishiba a perdu la majorité à la chambre haute du Parlement lors d'élections dimanche, un revers cuisant sur fond d'inflation et de forte poussée du parti d'extrême droite Sanseito. Alors que 125 des 248 sièges étaient renouvelés lors du scrutin, le Parti libéral-démocrate (PLD, droite conservatrice) de Shigeru Ishiba et son allié Komeito (centre droit) n'ont gagné que 41 sièges, selon les projections de la télévision NHK. Loin des 50 nécessaires pour conserver leur majorité. Le parti populiste anti-immigration Sanseito, au slogan «Le Japon d'abord», fait lui une très forte percée avec 16 sièges remportés selon les sondages sortie des urnes, alors qu'il n'en tient que deux dans l'assemblée actuelle. De quoi exacerber les

spéculation sur une démission de Shigeru Ishiba, 68 ans, en fonction depuis dix mois seulement. «La situation est difficile, nous devons l'examiner très humblement et sérieusement», a commenté dimanche soir Shigeru Ishiba. Questionné sur son avenir, il a répondu : «Nous ne pouvons rien faire avant d'avoir vu les résultats finaux, mais je me montrerai conscient de ma responsabilité». La coalition gouvernementale est déjà en minorité à la chambre basse du Parlement, depuis une débâcle aux élections législatives anticipées de l'automne - que Shigeru Ishiba avait lui-même convoquées après avoir pris en septembre la tête du PLD. Le PLD gouverne le Japon de manière quasi ininterrompue depuis 1955, malgré de fréquents changements de dirigeants. Le

Japon pourrait désormais entrer «en terrain inconnu, avec un gouvernement en minorité dans les deux chambres du Parlement, situation inédite depuis la Seconde Guerre mondiale», rappelle Toru Yoshida, professeur de sciences politiques à l'Université Doshisha. Faute d'une coalition alternative entre des partis d'opposition fragmentés et incompatibles entre eux, «le scénario probable pourrait désormais être une grande coalition entre le PLD et le Parti démocrate constitutionnel» (centre gauche), principale force d'opposition, estime Hidehiro Yamamoto. Minoritaires à la chambre basse, le PLD et Komeito devaient déjà transiger avec l'opposition pour faire voter leurs textes, alors même que la conjoncture s'assombrit.

NAUFRAGE DANS LA BAIE DE HALONG

Au moins 38 morts et 5 disparus

Les secouristes vietnamiens recherchent dimanche cinq disparus au lendemain du naufrage d'un bateau touristique qui a fait au moins 38 morts dans la baie d'Halong, l'une des destinations les plus prisées du pays. Le Wonder Sea, avec à son bord 48 passagers, dont plus de 20 enfants, et cinq membres d'équipage, a chaviré en raison de soudaines et fortes pluies samedi après-midi, alors qu'il visitait ce site classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Dans la nuit, les corps de trois membres d'équipage ont été retrou-

vés par les garde-côtes dans la cabine du bateau, tandis qu'une des 11 personnes rescapées samedi est morte à l'hôpital dimanche, portant le bilan à 38 morts, a indiqué le média d'informations VNExpress. Selon ce site d'informations, le bateau transportait essentiellement des familles en visite depuis la capitale Hanoï. Au funérarium de la ville de Ha Long, des journalistes de l'AFP ont vu des corps enveloppés dans du tissu rouge transportés sur des brancards, tandis que des proches pleuraient devant une

douzaine de cercueils. Un homme de 68 ans, qui a demandé à ne pas être nommé, a raconté s'être précipité sur les lieux à 3 heures du matin pour découvrir que ses proches, une famille de quatre personnes, dont deux garçons, étaient morts dans le naufrage. «Nous avons tous été choqués», a-t-il confié à l'AFP en pleurant. «C'était un accident très soudain. Ils emmenaient juste les enfants dans la baie pour les vacances d'été et cela s'est horriblement terminé.» Les autorités «enquê-

teront et clarifient la cause de l'incident et traitent avec rigueur» cet accident, a indiqué un communiqué publié sur le site web du gouvernement. La Baie d'Halong, visitée par des millions de personnes chaque année, est l'une des destinations touristiques les plus populaires du Vietnam, réputée pour ses eaux bleu-vert et ses îles calcaires ornées de forêts tropicales. En 2024, 30 navires ont coulé dans la province côtière de Quang Ninh, le long de la baie d'Halong, après avoir été atteints par le typhon Yagi.

EQUIPE NATIONALE

Mahrez se montre ferme

Marouane A.

Capitaine des Verts et un des cadres les plus importants de la sélection nationale, l'attaquant de la formation saoudienne du Ahly Djeddah, a tenu, dans une interview accordée au journal français, l'Equipe, à tracer des lignes rouges pour tout candidat qui désirerait faire partie des Verts à l'avenir. Appuyant les derniers propos de son ancien coéquipier en EN, Islam Slimani, il dira : «Moi, je suis un peu comme Islam. Chacun fait comme il veut. Si tu te sens algérien, tu viens jouer pour ton pays. Tu viens défendre le drapeau. Si tu ne te sens pas algérien, vaut mieux le dire dès le début. (...) Jouer la montre, ce n'est pas forcément bien. Pour les joueurs, les supporters qui attendent...» avant d'ajouter : «Oui, les choix du cœur sont encore possibles.

Avant, c'était un peu plus dur, mais maintenant, on a montré qu'on pouvait jouer dans une sélection africaine tout en arrivant dans des grands clubs. Il n'est plus nécessaire d'attendre



de signer dans un gros club pour rejoindre une sélection africaine. Les joueurs l'ont montré.» Clair, net et précis, l'ancien joueur des Sky Blues, pense qu'il ne faut pas faire de la sélection

nationale, un plan B comme l'ont déjà fait certains éléments et qui se sont perdus en route, après car ils n'étaient pas guidés par leur cœur, ni par ce sentiment d'appartenance à un pays,

à une culture.

«J'AURAIS AIMÉ JOUER À MARSEILLE»

Sur un tout autre sujet, le métro-mane des Verts a déclaré pour la première fois sa flamme pour le club du Sud de la France, l'OM. «Depuis que je suis petit, j'ai toujours eu envie de jouer à Marseille. C'était mon rêve. J'étais un amoureux de l'OM. Tous les joueurs qui sont passés : Drogba, Niang, Nasri, Ribéry... Mon rêve était de jouer au Vélodrome en Ligue 1. Mon parcours a été tout autre...» A noter qu'à aucun moment de sa carrière, il n'avait reçu un contact du club phocéen, surtout après avoir brillé en Premier League en Angleterre, sachant que son salaire était devenu un frein pour certains clubs qui ne souhaitent pas s'aligner sur des exigences salariales jugées exorbitantes. Revenant sur sa vie en Arabie Saoudite, il avouera apprécier cette routine dans ce pays, même si à un certain moment, il avait envisagé un retour sur le Vieux Continent, surtout au moment où il avait

reçu quelques piques de certains fans. Interrogé quant aux propos de Cristiano Ronaldo qui affirmait que la RSL (D1 saoudienne) faisait partie des cinq meilleurs championnats du monde, Mahrez exprime ainsi son désaccord : «Non, je pense que les cinq grosses Ligues européennes sont devant, et après on peut commencer à rivaliser avec les autres Ligues. Nous ne sommes pas trop loin, je pense. Après, le but, ce n'est pas d'être le meilleur championnat du monde dès maintenant. Nous sommes sur une vision à long terme. Ceux comme moi qui sont arrivés, on est là au début de cette aventure, nous sommes un peu comme des pré-courseurs. Nous les aidons à rendre cette Ligue plus forte. Et franchement, sur mes deux saisons, j'ai senti une progression dans les équipes, les entraîneurs, les tactiques et l'organisation. Ils essaient d'y arriver, et je pense qu'ils vont y arriver. Ils mettent les moyens et ils le veulent réellement.»

M. A.

EQUIPE NATIONALE FÉMININE

Naïma Bouhani raccroche

L'attaquante internationale algérienne Naïma Bouhani Benziane, a annoncé sa décision de mettre fin à sa carrière, au lendemain de l'élimination de l'équipe nationale aux quarts de finale de la CAN-2024 (décalée à 2025), face au Ghana (0-0, aux t.a.b. 2-4). «Après de longues années de course, de travail et d'engagement, j'annonce aujourd'hui avec fierté et gratitude la fin de ma carrière en tant que joueuse de football. Ce fut un parcours

riche en défis et en réussites, durant lequel j'ai goûté à la saveur des victoires et affronté des moments de douleur et de fracture», a-t-elle écrit sur ses réseaux sociaux. Considérée comme l'une des meilleures attaquantes de l'histoire de la sélection algérienne, Bouhani (39 ans) était dans le groupe des «Vertes» pour la CAN, mais a fini par déclarer forfait pour cause de blessure. Formée à Intissar Oran, Bouhani compte 61 apparitions

avec l'équipe nationale, pour 36 buts marqués. «Parmi les moments les plus difficiles, il y a eu deux blessures graves survenues alors que je portais le maillot de l'équipe nationale, la dernière après un match amical contre la République du Congo, seulement quelques jours avant notre participation à la CAN. Ce fut un coup dur, non seulement sur le plan physique, mais aussi moralement. J'ai porté le maillot de la sélection nationale avec fier-

té, et j'ai toujours cherché à être à la hauteur de la confiance placée en moi, que ce soit en équipe nationale ou avec les clubs dont j'ai défendu les couleurs», a-t-elle ajouté. Et de conclure : «L'adieu n'est pas une fin, mais un nouveau départ, d'un autre genre. Je resterai toujours proche du football, d'une manière ou d'une autre, car la passion ne meurt jamais.» Bouhani a terminé sa carrière de joueuse sous les couleurs d'Afak Relizane.

JEUX SCOLAIRES AFRICAINS (JSA-2025)

139 athlètes en lice dans deux épreuves à Skikda

Un total de 139 athlètes, répartis sur deux disciplines sportives, seront au rendez-vous à Skikda pour le compte des Premiers Jeux scolaires africains (JSA-2025), qu'abrite l'Algérie du 26 juillet au 5 août, a-t-on appris dimanche auprès du directeur local de la jeunesse et des sports, Ramdane Benloulou. «La wilaya de Skikda est fin prête pour accueillir une partie des compétitions des JSA, les premiers du genre en Afrique à l'instar de plusieurs autres wilayas de l'Est», a indiqué à l'APS M. Benloulou, précisant que «ce seront 139 sportifs de 16 pays qui s'affronteront à Rusicada dans les disciplines de handball et de beach-volley». La salle omnisports «Mohamed Bouchouk» de la localité Larbi Ben M'hidi de la ville de Skikda et la salle sportive spécialisée de la commune de Emdjez Edchich (Sud-ouest de Skikda) accueilleront les compétitions de handball, avec la participation de 7 équipes (4 garçons et 3 de filles) représentant 5 pays, a ajouté la même source. Par contre, le tournoi de beach-volley sera disputé par des équipes de 15 pays, au centre n 2 de la plage de Ben M'hidi, selon le même responsable, tout en précisant que l'hébergement des délégations hôtes de sportifs âgés entre 14 et 17 ans et leurs encadreurs au nombre de 47 sera assuré à la cité

OLYMPIQUE AKBOU

Le contrat du joueur Bouhalfaya résilié

L'Olympique Akbou, sociétaire de la Ligue 1 Mobilis de football, a annoncé une résiliation à l'amiable du contrat qui le liait au jeune latéral gauche, Mohamed Bouhalfaya.

«La direction de l'Olympique Akbou annonce la résiliation à l'amiable du contrat du latéral gauche Mohamed

Bouhalfaya. Cette décision a été prise d'un commun accord, après des discussions constructives entre les deux parties.

La direction du club remercie le joueur pour son engagement et sa contribution, tout en lui souhaitant une pleine réussite dans sa future carrière», a indi-

qué le club de la Soummam dans un bref communiqué, diffusé sur ses réseaux sociaux. Agé de 20 ans, Bouhalfaya était sous contrat avec l'OA jusqu'à l'été 2027. Lors de la saison écoulée, il avait cumulé 578 minutes de temps de jeu, en 27 apparitions sous le maillot de l'OA, toutes compétitions confondues.

ES SÉTIF

Daibeche (CRB), quatrième recrue

Le milieu offensif Oussama Daibeche, libéré par le CR Belouizdad, s'est engagé avec l'ES Sétif, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football, dimanche dans un communiqué. Daibeche (26 ans) avait rejoint le CRB en 2024, pour deux saisons en provenance de l'ES Mostaganem, mais sans pour autant parvenir à s'imposer dans l'effectif de l'entraîneur allemand, Sead Ramo-

vic. Le joueur devient ainsi la quatrième recrue estivale de l'Entente, après le milieu offensif Issad Lakdja (Safa SC/Liban), et les défenseurs Lahcene Bouziane (ex-USMH) et Kamel Hamidi (ex-MCA). L'opération de recrutement se poursuivra dans les prochains jours, avec l'engagement notamment de trois joueurs étrangers. Dans le but de restructurer l'effectif, la direction séti-

fienne a procédé à la libération de 12 joueurs jusque-là. Le club continue son processus de finalisation de l'effectif en vue de la saison 2025-2026. Les coéquipiers d'Akram Djahnit ont repris les entraînements samedi au stade du 8-mai 1945, sous la houlette de l'entraîneur allemand Antoine Hey, engagé en remplacement du Tunisien Nabil Kouki, dont le contrat n'a pas été prolongé.

RC KOUBA

Ramdane nouvel entraîneur

Le technicien Abderrahmane Ramdane, est devenu le nouvel entraîneur du RC Kouba, pensionnaire de la Ligue 2 amateur de football (Gr.Centre-Ouest), a appris l'APS auprès du club algérois. Ramdane (51 ans) succède à Boualem Charef, qui a échoué à mener le Raed vers l'accession en Ligue 1 Mobilis, terminant la saison 2024-2025 à la deuxième place (55 pts), derrière l'ES Ben

Aknoun, promue avec 67 points. Formé à Nîmes Olympique, Abderrahmane Ramdane a évolué en tant que joueur en France (Nîmes, Le Havre AC), avant d'aller en Allemagne pour porter les couleurs du FC Hansa Rostock et le SC Fribourg. En tant qu'entraîneur, il est passé par plusieurs clubs européens, tels que le club allemand Borussia Mönchengladbach (U19), et le SC Amiens (Fran-

ce). La dernière équipe en date est l'Olympique Charleroi, qu'il a mené à la deuxième division en Belgique, au terme du précédent exercice. En matière de recrutement, le RCK a également enregistré l'arrivée de plusieurs joueurs, d'autant que la direction compte mettre tous les moyens pour réaliser l'objectif de l'accession dès la saison prochaine.

FC BARCELONE

Marcus Rashford doit attendre

Attendu comme la grande recrue offensive du FC Barcelone, Marcus Rashford ne pourra peut-être pas porter le maillot blaugrana tout de suite. Alors que son arrivée est imminente, un souci administratif vient perturber les plans du club catalan. L'Anglais pourrait bien devoir patienter avant de faire ses débuts, et ce contre la volonté de Hansi Flick. Une situation familière qui rappelle de précédents épisodes de mercato agités au Barça. Le Barça vient de réaliser un joli coup avec Marcus Rashford. Prêté avec une option d'achat fixée à 35 millions d'euros, l'attaquant anglais arrive en Catalogne après avoir consenti de lourds efforts sur le plan salarial. Hansi Flick et Deco, convaincus par son profil, comptent sur lui pour dynamiser l'attaque barcelonaise. Mais la joie pourrait vite être ternie. Comme le révèle la Cadena SER, Marcus Rashford ne peut pas encore être enregistré auprès de la Liga, la faute aux sempiternels problèmes économiques du club. En raison de retards dans les travaux du Camp Nou et d'un non-respect de la règle du 1:1 imposée par le fair-play

financier espagnol, le Barça n'a pas encore validé toutes ses inscriptions estivales. Joan Garcia et Wojciech Szczesny sont eux aussi en attente. Résultat : si le championnat débutait demain, « Marcus Rashford ne pourrait pas jouer », souligne la Cadena SER. Pour espérer inscrire Marcus Rashford, le Barça va devoir activer de nouveaux leviers économiques, notamment finaliser la vente des sièges VIP du Camp Nou, encore en négociation. Par ailleurs, un ou deux départs seront nécessaires, Andreas Christensen étant cité comme candidat potentiel à une vente. Ce n'est pas la première fois que le club se retrouve confronté à ce genre de casse-tête : l'été dernier, Dani Olmo n'avait pu être inscrit qu'à la suite d'une blessure d'un autre joueur. Marcus Rashford, lui, pourrait être contraint à une attente similaire.

LUIS DIAZ, C'EST LE GAME OVER !

L'ailier de Liverpool est la priorité du directeur sportif Deco, mais le club catalan reste paralysé par son incapacité à enregistrer de nouveaux joueurs. Au début de leur quête pour



recruter Diaz, avec lequel Barcelone est fortement lié depuis plusieurs mois, il était dit que les Blaugrana étaient la priorité de l'ailier colombien, qui les admire depuis son enfance. Cela ne semble plus être le cas, Diaz poussant activement pour un transfert vers le Bayern Munich, rival du FC Barcelone. Selon Christian Falk sur CFBayernInsider, Diaz et le Bayern se sont déjà mis d'accord sur les condi-

tions personnelles. Liverpool a rejeté deux offres, la plus importante s'élevant à 65 millions d'euros, mais le Bayern devrait faire une troisième offre supérieure à 70 millions d'euros. Ils s'attendent à devoir déboursier environ 80 millions d'euros pour convaincre Liverpool, malgré l'insistance de ce dernier à affirmer que le joueur n'est pas disponible. Falk révèle ensuite que Diaz

gagnerait environ 14 millions d'euros bruts par an, auxquels s'ajoutent des primes. Le Bayern est convaincu qu'il rencontrera bientôt Liverpool pour discuter d'un accord. De plus, Florian Plettenberg a affirmé que Diaz avait déclaré à Liverpool qu'il souhaitait rejoindre le Bayern Munich en particulier. Il conteste toutefois l'idée qu'un accord ait été conclu entre Diaz et le Bayern.

O LYON

Le fils de Kluivert bientôt dans l'effectif

Dans un été marqué par les incertitudes financières et les secousses en interne, l'Olympique Lyonnais semble tenir son premier renfort défensif. Le club rhodanien, qui entame une phase de reconstruction sous la direction de Michele Kang, s'apprête à accueillir le fils d'une légende, Patrick Kluivert dans son effectif. Une opération stratégique à l'heure où l'OL cherche à retrouver stabilité et ambition. D'après les informations révélées par De Telegraaf, Ruben Kluivert est sur le point de s'engager avec l'Olympique Lyonnais. Un choix fort de la part de la nouvelle direction rhodanienne alors que

le club revient de loin après sa relégation administrative annulée par la DNCG. La saison passée a laissé des traces, mais elle a aussi accéléré les décisions structurelles, à commencer par la prise de pouvoir de Michele Kang. Dans ce contexte, le recrutement de Ruben Kluivert illustre une volonté de renouvellement et de prudence budgétaire. Le défenseur néerlandais de 24 ans, formé à Utrecht, a brillé avec Casa Pia au Portugal, où il s'est imposé comme un cadre incontournable. Arrivé pour un montant modeste en provenance du FC Dordrecht, il a rapidement attiré l'attention grâce à ses perfor-

mances solides. Lyon, conscient de son potentiel et de sa marge de progression, a relancé des discussions entamées il y a quelques mois. L'affaire est désormais proche d'aboutir. Ruben Kluivert, frère de Justin et fils de la légende Patrick Kluivert, n'est pas seulement un nom célèbre. Son profil correspond aux besoins de l'OL : jeune, expérimenté à l'échelle européenne, et financièrement accessible. Toujours selon De Telegraaf, un contrat de cinq ans attendrait le joueur à Lyon. Une durée qui montre la confiance placée en lui par la cellule de recrutement du club rhodanien.

BRÉSIL

Le doublé fracassant de Hulk

A bientôt 39 ans (le 25 juillet), Hulk n'a rien perdu de sa légendaire frappe de balle. L'attaquant brésilien a signé un doublé magnifique sur coup franc dimanche lors de la défaite de son équipe, l'Atlético Mineiro, sur le terrain de Palmeiras (3-2) en championnat brésilien. L'ancien joueur du FC Porto a d'abord égalisé d'une somptueuse frappe enroulée du pied gauche qui s'est logée dans la lucarne du but adverse (42e). Il a récidivé dans le temps additionnel avec beaucoup moins de tact. Après une faute plein axe à 20 mètres du

but adverse, l'attaquant a trouvé une nouvelle lucarne sur un missile (90e+1). L'international brésilien (49 sélections, 11 buts) a conclu la rencontre avec un avertissement pour avoir ironiquement applaudi l'arbitre pour sa performance. Et cette contrariété retenait davantage son attention que son doublé magnifique. "Avant de parler des buts et du match, je m'excuse de m'être mis dans une situation délicate", a-t-il déclaré sur TV Globo. "Nous avons travaillé toute la semaine... Le pire qu'un arbitre puisse faire, c'est manquer de respect aux

joueurs. Je suis le capitaine de notre équipe. C'est triste pour nous. J'essaie de lui parler respectueusement depuis le début, et il est sarcastique. Je ne recevrai jamais de carton pour manque de respect." "Je représente mon équipe sur le terrain", a-t-il ajouté. "Il a parfaitement le droit de m'écouter, tant que ce n'est pas irrespectueux. Il a été sarcastique avec moi tout au long du match. À la fin, je l'ai félicité et applaudi. J'ai reçu un carton jaune. Il doit s'expliquer. Il doit bien faire comprendre qu'il n'a eu aucune influence sur le résultat."

BALLON D'OR

Pogba préfère Ousmane Dembélé

Le bizutage de Paul Pogba à IAS Monaco Scroll back up to restore default view. Paul Pogba a désigné son favori pour le Ballon d'Or. Recrue phare de l'AS Monaco, le milieu de terrain (32 ans) a partagé, ce dimanche, un live Twitch avec le vidéaste américain IShowSpeed. Lors de ce live, le champion du monde 2018 a été questionné sur le sujet du Ballon d'Or et a dû trancher entre Ousmane Dembélé

et Lamine Yamal. Et visiblement, l'ancien joueur de la Juventus a un avis très clair. Son choix se porte vers son ancien coéquipier en sélection Ousmane Dembélé: "Le Ballon d'Or? Pour moi, Dembélé sera toujours devant Yamal! Je soutiens Dembélé à 100%. Il a gagné la Ligue des champions, il a été très important cette saison. S'il ne le gagne pas cette année, il ne l'aura jamais. Hakimi et

Vitinha ont été très bons aussi. Mais Dembélé est favori pour le Ballon d'Or." Il faut dire qu'Ousmane Dembélé est un candidat très sérieux pour le Ballon d'Or cette année. Après avoir tout gagné avec le PSG, hormis la Coupe du monde des clubs, l'ancien ailier du FC Barcelone sort de la saison la plus aboutie de sa carrière. Après une première partie de saison où il a été assez discret, il s'est

montré étincelant depuis le mois de janvier dernier. Avec Paris, il a inscrit 35 buts et délivré 16 passes décisives cette saison. Paul Pogba a ensuite donné son top 5 pour le Ballon d'Or. Naturellement, on y retrouve d'autres joueurs du PSG comme Achraf Hakimi ou Vitinha mais également Kylian Mbappé, champion du monde 2018 avec l'ancien joueur de Manchester United.

PARIS SG

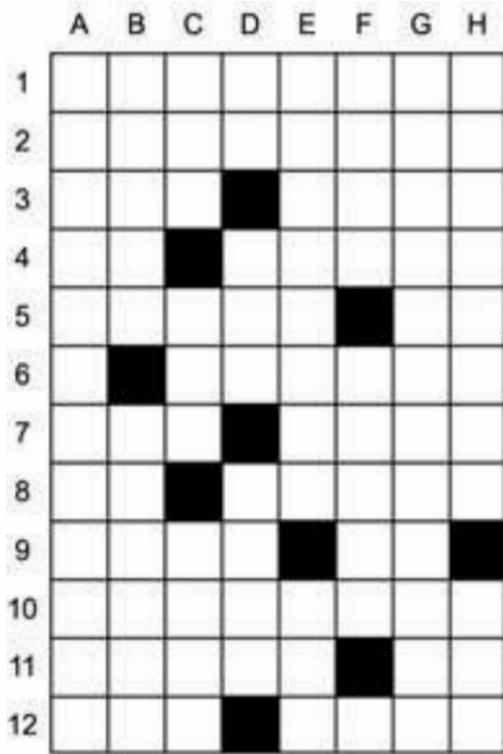
Remerciements de Neymar à son ancien club

Les relations semblent s'être apaisées entre Neymar et le PSG. Passé par le club parisien de 2017 à 2023, Neymar a reçu un beau cadeau de la part de son ancien club. Le Paris Saint-Germain a offert à l'attaquant brésilien et à sa famille des maillots floqués de la saison 2025-2026.

Une attention qui a visiblement touché Neymar puisque le joueur de Santos a posté un cliché avec tous les maillots reçus sur sa story Instagram. On peut voir cinq maillots domicile, un au nom du joueur et les quatre autres pour les enfants de Neymar (c'est à dire ses trois filles, Mavie, Helena et Mel, née début juillet et son fils Davi Lucca). La star brésilienne a accompagné cette photo d'un joli commentaire: "Merci PSG".

Sous les couleurs de Paris, Neymar aura inscrit 118 buts en 173 matchs toutes compétitions confondues. A l'été 2023, il a quitté la capitale pour rejoindre Al-Hilal et l'Arabie saoudite. Après sept rencontres en deux saisons avec le club saoudien, il a retrouvé son club formateur, Santos, au début de l'année 2025.

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Que l'on ne peut maîtriser.
- B. Fruit qui ne vaut rien. Auguste, l'impressionniste.
- C. Septième lettre de l'alphabet grec. Voile d'avant. Qui a plus d'un tour dans son sac.
- D. Ses faces portent des points. On fait un tour pour le prendre. Il mesure des nœuds.
- E. Porter sur un registre. Côté au vent.
- F. Enveloppe mise au lit. Qui se montre raisonnable.
- G. Sorte de médiateur.
- H. Navires à vapeur. Direction sur la boussole.

HORIZONTALEMENT

- 1. Donc inconnues du grand public.
- 2. Ne laissant pas filer.
- 3. Elle est maintenant unie à sa voisine. Il est touristique.
- 4. Article castillan. Rendit tranchant.
- 5. Souhait ardent. Des chefs pour des divisions.
- 6. Il dévie les rayons.
- 7. Le dernier fait fureur. Appeler sa biche.
- 8. C'est une équerre. Longs à réagir.
- 9. Nouvelle. Petit stère.
- 10. Bien fermées.
- 11. Estampe. Ils se maintiennent par habitude.
- 12. Un temps certain. Perce.

LES MOTS FLÉCHÉS

FIGURANT	ANIMAL PORTE-BONHEUR	MATIÈRE DE PANIER	UNE SOURCE POUR LA FONTAINE	APPEL DISCRET	PISTER EN SECRET
APPARTELS DE CUISINE	PINCES À CHEVEUX	TOUR ABRÉGÉ	BOULETTE AU PAYS DU MANGA	PAGES DE TITRES	POISSON FUMÉ
			PETITE MESURE		
CONJUGAL					
DÉSAGRÉABLE EN BOUCHE		ENCHEVÊTRÉ DANS LES EMBARRAS			
ÉQUIPER DE FUSILS			CELA NE PEUT SE FAIRE QU'EN JUSTICE		
LE VEAU Y PAIT					
				DANS LE MAIS QUE CERTAINS VEULENT DÉTRUIRE	CAPABLE D'ALLER SUR LE TERRAIN
SAINT RAC-COURCI					
INSTALLE				CHACUN PEUT Y CRÉER SON SITE	IL A DE FORTES MÂCHOIRES SUR L'ÉTABLI
POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ	PLANTE GRIMPANT SUR LES MURS				
		EMPRESSEMENT	DURÉE D'UN JEU	C'EST CHINOIS COMME JEU	SYMBOLE POUR LE TITANE
		FREINER BRUTALEMENT	ARRIVÉ À SON PORT	CERVIDE	ÇA FAIT QUINZE
SE DEMANDERA	CONTRA-DICTOIRE				
	BIEN PORTANT				
				DIS-TINGUÉE	
DÉCÉLÉRER				COUPÉ COURT	
FAIT UN CHOIX					
		SE RESTAURERA LE SOIR			
QUI ONT UN CHAT DANS LA GORGE					



SUDOKU

						8	7	3
			5		7			
4	2						6	
	7	9		2		1		
		2		5				
	5	8		3		6		
5	6							9
			9		4			
						4	8	7
1	2	3	4	5	6	7	8	9

MOTS MÊLÉS

ACCUSATIF ARGILE CICATRICE EGALISER EPICE ESCALATOR INDEX LOTUS LUGER
 OSSEUX PAILLASSE POSITION POUSETTE RARE RECRUE ROBOT SCENARIO
 SEPARABLE SEQUOIA SLALOMER SUAVE TASSE TOISE TOTAL TOTO

P	A	E	S	R	R	T	T	R	A	R	E
O	A	C	E	E	O	O	O	O	E	L	N
U	I	I	C	G	P	T	B	M	I	O	E
S	O	R	L	U	A	A	O	G	I	S	X
S	U	T	A	L	S	L	R	T	S	U	E
E	Q	A	A	N	A	A	I	A	E	T	D
T	E	C	V	L	E	S	T	S	B	O	N
T	S	I	S	E	O	C	S	I	E	L	I
E	E	C	I	P	E	O	S	E	F	R	E

REPENSAIR L'URBANISME ET PRÉSERVER LES ESPACES VITAUX

Appel à la valorisation du patrimoine architectural

À cette occasion, l'architecte Akli Amrouche a insisté sur l'importance d'inscrire les nouvelles agglomérations dans un cadre urbain en harmonie avec la culture et l'identité nationales. Il a souligné que l'enjeu est de favoriser une véritable dynamique sociale, fondée sur l'engagement conscient et responsable des citoyens.

Des architectes ont appelé, dimanche à la valorisation du patrimoine architectural algérien et à la mise en œuvre de plans de protection en y associant activement les citoyens. Lors d'une rencontre professionnelle tenue à Dar Abdeltif dans le cadre de la manifestation «Talaqi», des architectes ont débattu de la protection du patrimoine bâti algérien. Ils ont insisté sur l'importance de renforcer le rôle de la société civile dans la préservation et la modernisation des villes algériennes. L'événement était co-organisé par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), l'association culturelle «Patrimoine» et le collectif «Talaqi». Intervenant à cette occasion, l'architecte Akli Amrouche a souligné la nécessité de mieux intégrer les nouvelles agglomérations dans un système urbain qui respecte la culture et l'identité du pays. L'objectif est de créer une «dynamique sociale» où le citoyen participe de manière consciente et responsable. De son côté, l'architecte Maya Akkouche a mis en lumière la valeur sociale, culturelle et urbaine des ter-



rases de la Casbah d'Alger. Elle a rappelé comment ces espaces ont «enrichi l'imaginaire des habitants et des artistes, à l'instar de Mohamed Racim», ajoutant que leur particularité résidait dans leur fonction d'«espace

vital», aujourd'hui menacé par des exploitations personnelles et illégales. Évoquant la Casbah de Dellys, Hadj Kouider Mustapha, représentant de l'Agence nationale des secteurs sauvegardés (ANSS), a rappelé que le Plan perma-

ment de sauvegarde et de mise en valeur de ce secteur sauvegardé avait «contribué à sauver la Casbah de Dellys de la disparition». Il est à noter que la manifestation «Talaqi» se poursuivra jusqu'au 24 juillet. R.C.

Un rêve en crampons

Avec sa verve spontanée et son regard acéré, Nadjib Stambouli nous livre une œuvre vibrante, ancrée dans le réel, où l'écriture semble jaillir à chaud, comme captée sur le vif. D'emblée, l'auteur plante un décor à la fois rude et symbolique. Et, c'est dans ce cadre que surgit Tinhinane, dite Tina Hamri, jeune footballeuse au tempérament incandescent. Son énergie déborde, bouleverse l'ordre établi. L'intrigue, en apparence simple, met en scène une jeune fille passionnée de football, qui cherche à tracer son chemin au sein d'une société conservatrice, souvent réticente à la différence. Soutenue par ses parents, Tina quitte son village après le bac pour Alger, franchissant ainsi une première barrière vers l'autonomie. Trouvera-t-elle enfin un terrain fertile pour faire éclore ses rêves ? Peu à peu, le lecteur comprend que les obstacles ne viennent pas uniquement de son environnement d'origine. Le monde du sport professionnel, avec ses enjeux financiers, ses règles impitoyables et son lot d'illusions, lui oppose d'autres formes d'épreuves. Tina signe au FCA, un club où elle peut enfin respirer, entamer une carrière prometteuse et tenter d'oublier les années d'étouffement. Mais le terrain ne suffit pas : elle doit aussi s'affirmer dans un monde adulte, complexe, souvent hostile à sa révolte douce. À Alger, puis à Marseille, elle apprend à nommer ses combats, à donner aux mots leur poids de vérité et à faire entendre sa voix. Avec une écriture vive, souvent teintée d'humour, parfois acide à la manière de Georges Brassens, l'auteur brosse le portrait d'une héroïne qui transforme un rêve jugé impossible en parcours d'ascension sociale. Anecdotes savoureuses, jeux de mots, et lyrisme discret viennent accrocher le lecteur au destin singulier de Tina. Stambouli nous offre ici bien plus qu'un simple récit de réussite. Il met en lumière les entraves visibles et invisibles d'une société en transition, entre archaïsmes persistants et nouveaux pièges de la modernité.

PUBLICATION

Voyage dans l'histoire d'Oran de Mazari Madjid

L'ouvrage Voyage dans l'histoire d'Oran, de l'auteur Mazari Madjid, paru récemment, est un «melting pot de sujets autour d'Oran à différentes époques, notamment sur les plans historique, culturel, urbanistique, voire démographique, entre autres. Lors d'une séance de vente-dédicace du livre (éditions Dar El Adib), organisée,

samedi au palais de la culture Zeddour Brahim El Kacem, l'auteur, un passionné d'histoire, a souligné dans sa présentation que «mon souci était de retracer différents aspects de la ville d'Oran à différentes époques, depuis le XIVe siècle». Les différents sujets traités dans ce livre sont le fruit d'un long travail de recherche, dans lequel j'ai

voulu éclairer le lecteur, à travers des faits saillants, sur différentes époques, notamment durant l'occupation espagnole et française, ainsi que la période ottomane, a ajouté l'auteur. En cinq chapitres et 340 pages, Mazari Madjid décrit de nombreux éléments en relation avec la ville d'Oran, ses monuments et vestiges, célèbres et moins

célèbres, certains quartiers mythiques de la ville, comme M'dina Jdida et Sidi El Houari, en plus de ses différentes communes et ses personnages, us et coutumes locales des oranais, le tout parsemé d'innombrables anecdotes. L'auteur consacre également une bonne partie de son ouvrage à des personnalités historiques, notamment à

l'Emir Abdelkader, au caractère particulier et organisationnel de son armée, en plus d'illustres personnalités comme le dey Hocine et Bouziane Kalai.

A noter que l'auteur prépare la version en arabe de «Voyage dans l'histoire d'Oran», ainsi qu'un deuxième tome à cet ouvrage.

EXPOSITION COLLECTIVE AU PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI ZAKARIA À ALGER

Hommage poignant à la Palestine

Une exposition collective d'arts plastiques, intitulée «De sous les décombres, Ghaza en couleurs» a été inaugurée, récemment à Alger, présentant diverses œuvres d'art qui reflètent la tragédie humaine et l'horreur des crimes de génocide commis par l'entité sioniste contre les Palestiniens sans défense, en particulier dans la bande de Ghaza. La manifestation se poursuivra jusqu'au 15 août prochain. Inaugurée par le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, à la galerie Baya au palais de la culture Moufdi Zakaria, cette exposition collective présente plus de 100 toiles et tableaux artistiques, réalisés par 36 artistes plasticiens, illustrant la tragédie et la souffrance des habitants de Ghaza, en proie à l'agression sioniste barbare qui se poursuit depuis octobre 2023. A cette occasion, M. Ballalou a indiqué que l'exposition «rassemble des œuvres d'art

réalisées par des artistes algériens issus des différentes wilayas du pays, reflétant les souffrances et le combat quotidien du peuple palestinien face au silence international». «Ces œuvres expriment avec spontanéité et sincérité l'importance et la place qu'occupe la cause palestinienne dans le cœur des Algériens (...) ainsi que la position claire et immuable de l'Algérie en soutien à la cause palestinienne», a-t-il ajouté. Le ministre a en outre souligné que «l'artiste algérien envoie aussi un message d'espoir et d'amour à travers ces œuvres, qui illustrent la lutte et la résistance du peuple palestinien, afin d'affirmer que la Palestine n'est pas seule et que sa résistance sera inéluctablement couronnée de victoire et de liberté». Et d'ajouter que ces œuvres sont «un message à nos frères en Palestine pour qu'ils continuent à résister, tout comme l'Algérie avait résisté face à l'Al-

liance atlantique durant la Révolution de libération». Cette exposition de solidarité avec la Palestine braque la lumière sur le drame quotidien que vit les Palestiniens dans la bande de Ghaza, en proie au génocide perpétré par l'entité sioniste, et ce, à travers des œuvres d'art qui expriment la souffrance des femmes et des enfants et dépeignent des scènes de crime horribles commis par l'entité sioniste.

Dans leurs œuvres, les artistes expriment, chacun à sa manière, leur entière solidarité avec le peuple palestinien et dénoncent les crimes ignobles de l'entité sioniste qui bombarde délibérément les maisons, les camps, les hôpitaux, les écoles et les lieux de culte à Ghaza et adopte la politique de famine. Dans ce cadre, l'artiste Bougara Abdelouahab expose sa toile Le cri de l'enfance, représentant un enfant palestinien terrifié,

poursuivi par un avion qui vise son corps frêle, tandis que l'artiste Derradji Omar présente à cette exposition ses tableaux Les déplacés et Ma solitude sur le déplacement forcé des Palestiniens.

De son côté, l'artiste Sahraoui Karima participe avec une œuvre d'art intitulée Les cris silencieux, réalisée avec plusieurs techniques, représentant un énorme missile qui explose entouré des restes de corps d'enfants, dans un décor de désolation et de sang. Cette exposition qui «a nécessité un an de préparation, exprime le soutien de l'artiste algérien à la cause palestinienne et sa solidarité inconditionnelle avec le peuple palestinien dans ses souffrances», a déclaré à l'APS l'artiste Samir Galbi. L'exposition collective «De sous les décombres, Ghaza en couleurs» se poursuivra au palais de la culture Moufdi Zakaria jusqu'au 15 août prochain.

16



● Alger 31°
● Ouargla 44°
● Oran 30°
● Constantine 31°

FADJR 03:45	DOHR 12:54	ASR 16:43	MAGHREB 20:05	ISHA 21:47
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

PETITE ENFANCE : UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE UNIFIÉ DÈS LA RENTRÉE

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme prévoit la mise en place d'un contenu pédagogique unifié dans les établissements de prise en charge de la petite enfance, applicable dès la prochaine rentrée sociale. Un guide spécifique sera élaboré à cet effet. Lors de la Conférence nationale sur l'éducation des

enfants en bas âge, la ministre Soraya Mouloudji a souligné l'importance accordée par le président de la République à cette catégorie vulnérable, rappelant que la Constitution de 2020 et la loi n° 15-12 garantissent leur protection. Elle a insisté sur la nécessité d'un suivi adapté aux évolutions économiques et sociales actuelles.

ÉCOLES CORANIQUES : PLUS D'UN MILLION D'INSCRITS

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehti, a fait savoir que les écoles coraniques en Algérie comptent désormais 1,2 million d'adhérents. Il a mis en exergue leur rôle crucial dans la sensibilisation des jeunes et la prévention contre le fléau des drogues. Lors d'une journée d'étude axée sur la contribution des écoles coraniques à la lutte antidrogue, tenue à Dar El Imam à Mohammadia (Alger), M. Belmehti a souligné que «ces établissements connaissent une augmentation de leurs effectifs durant la période estivale.» Le ministre a rappelé que les écoles coraniques «accompagnent les familles algériennes et collaborent avec les parents pour informer sur les dangers de cette addiction.» Par ailleurs, le ministre a salué le succès de la campagne nationale initiée par son ministère, intitulée : «Pour une jeunesse consciente et une société à l'abri du fléau des drogues», confirmant qu'elle a «porté ses fruits» sur le terrain.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MARDI 22 JUILLET 2025 // N°1121 // PRIX 20 DA

SAÏD CHANEGRIHA ABORDE LES GRANDS DÉFIS TOUCHANT PLUSIEURS DOMAINES :

Détermination et compétence font la différence

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a effectué hier une visite de travail et d'inspection à la base centrale logistique «Chahid Mohammed Saoudi, dit Si Mustapha», située à Béni-Merrad, dans la 1^{re} Région militaire.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan de rénovation et de modernisation des matériels et moyens développés au sein de cette importante base. Après la cérémonie d'accueil, le Général d'Armée a assisté, en compagnie du Général de Corps d'Armée, Commandant des Forces terrestres, et en présence de chefs de départements, du Contrôleur général de l'armée et de directeurs centraux, à deux exposés présentés par le Directeur central du Matériel et le Directeur général de la BCL. Par la suite, il a inspecté les différents ateliers de la base, notamment ceux dédiés à la rénovation des véhicules chenillés, à la fonderie et à la fabrication. Il a pu examiner des échantillons de matériels et d'équipements développés et modernisés sur place. Sur site, des explications détaillées lui ont été fournies sur les différentes étapes du processus de rénovation et de modernisation. Il a également visité un hôpital de campagne fabriqué au niveau de la base. Le Général d'Armée a ensuite procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation d'un atelier de rénovation d'engins et de deux entrepôts de stockage. Il a également inauguré la chaîne de production de batteries,



destinée à atteindre l'autosuffisance et à répondre à l'ensemble des besoins de l'ANP dans ce domaine. À l'issue de la visite, le Général d'Armée a prononcé une allocution d'orientation à l'adresse des cadres et personnels de la BCL. Il a d'abord exprimé sa satisfaction de se trouver dans cette base stratégique et de rencontrer ses cadres et personnels, avant de souligner l'intérêt particulier que le Président de la République accorde à ce secteur. Il a déclaré : « Au sein de l'ANP, nous avons mis en œuvre le principe de progression graduelle dans la concrétisation de nos ambitions pour cette base centrale. Afin d'avancer étape par étape, nous avons adopté pour devise : Rien

d'impossible pour atteindre nos objectifs, quelles que soient les difficultés. Dans ce cadre, nous œuvrons sans relâche pour faire de cet établissement un pôle logistique stratégique, au même titre que les autres établissements industriels relevant de la Direction des Fabrications militaires — une véritable rampe de lancement pour une industrie militaire nationale prometteuse. » Le Général d'Armée a souligné qu'il s'agissait d'un défi majeur à relever, en gardant à l'esprit l'attention constante portée à ce domaine par le Président de la République, qui insiste sur la nécessité d'atteindre l'autosuffisance et de bâtir une industrie locale performante, apte à réduire la facture

d'importation et à relancer l'économie nationale. Il a également rappelé que : « Les grands enjeux, dans tous les domaines, ne peuvent être relevés qu'à travers une forte détermination, une volonté inébranlable et les compétences requises, le tout conjugué à des qualités morales essentielles telles que l'intégrité, la sincérité et la conscience de l'ampleur des missions assignées et de la sensibilité des objectifs fixés. » « Ces objectifs, poursuit-il, consistent notamment à réduire progressivement notre dépendance vis-à-vis de l'étranger et à assumer, de manière autonome, l'adaptation et l'amélioration continue des performances opérationnelles des matériels et équipements de l'ANP. » Enfin, le Général d'Armée a suivi avec attention les interventions des cadres et personnels, qui ont exprimé leur entière disposition et leur engagement à concrétiser les nobles objectifs fixés par le Haut Commandement. Leur mobilisation vise à contribuer efficacement au développement des différentes composantes de l'ANP et à garantir la disponibilité permanente des matériels et systèmes d'armes en dotation.

R.N.

Félicitations

Brahmi Islam,
Pour ta brillante
réussite au baccalauréat
tellement mérité
je t'adresse mes plus
sincères félicitations, je
suis très fier de toi, et
ta réussite sera un
exemple pour mes
enfants...

**Bravo et bonne
chance pour la suite !**

**Ton oncle qui t'aime
Brahmi Nourredine**

COLÈRE ET INDIGNATION

UN TOURNAGE À DAKHLA FAIT SCANDALE

Le choix de Dakhla, au Sahara occidental occupé, par un réalisateur américano-britannique pour le tournage de certaines scènes de son prochain film, a suscité une vague de condamnations, dénonçant des tentatives de «blanchir» l'occupation marocaine. Le ministère sahraoui de la Culture a condamné et rejeté le choix d'un territoire occupé pour une production cinématographique d'une telle ampleur, sans consultation ni coordination avec le Front Polisario, représentant légitime et internationalement reconnu du peuple sahraoui. Il a considéré cet acte comme «une dangereuse normalisation culturelle de l'occupation» et une «utilisation immorale de l'art et du cinéma pour «blanchir» une colonisation imposée par la force». «Transformer Dakhla en un «plateau de tournage» à des fins promotionnelles et touristiques constitue une tentative délibérée de falsifier et de déformer la réalité», a-t-il déploré

dans un communiqué. Selon le ministère de la Culture, «cette pratique ignore les violations graves et systématiques des droits humains subies par la population sahraouie, ainsi que les atteintes continues à sa culture, à son identité et à ses droits fondamentaux». Le Collectif des défenseurs sahraouis des droits humains au Sahara occidental (CODESA) a estimé, de son côté, que le tournage du film dans les territoires sahraouis occupés «constitue une tentative lamentable de légitimer l'occupation marocaine du Sahara occidental». Le CODESA a indiqué, dans un communiqué, que la visite de ce réalisateur s'effectuait «sans tenir compte du statut juridique et international de la région, en tant que territoire sous occupation militaire marocaine». «Le choix des lieux de tournage dans les dunes de sable blanc de la ville occupée de Dakhla, une zone d'une importance culturelle et environnementale particulière pour le peuple

sahraoui, constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et reflète la tentative du Maroc de projeter une fausse image de «stabilité» et de «prospérité» dans une région souffrant de répression, de marginalisation et de graves violations des droits de l'homme», affirme le CODESA. Le collectif met en garde contre le «danger d'utiliser l'art pour «blanchir» l'occupation et promouvoir des investissements illégaux dans les territoires occupés, ce qui contredit la décision juridique de l'ONU de 2002 confirmant l'illégalité de toute activité économique, culturelle ou commerciale au Sahara occidental sans le consentement explicite du peuple sahraoui et de son représentant légitime, le Front Polisario». Le Mécanisme de coordination des actions de protestation à Dakhla occupée, un groupe d'activistes locaux, a publié une déclaration ferme dénonçant la production du film comme un acte de normalisa-

tion culturelle qui soutient tacitement l'occupation continue du Sahara occidental par le Maroc. Pour ce mécanisme, «il ne s'agit pas d'un simple tournage, mais d'un acte politique qui contribue à effacer l'identité et la lutte du peuple sahraoui». «En filmant en territoire occupé sans le consentement du représentant internationalement reconnu du peuple sahraoui, le Front Polisario, cette production «légitime» l'occupation et présente le territoire comme s'il était «intrinsèquement marocain», a-t-on dénoncé. Soulignant que le Sahara occidental «n'est pas un décor de cinéma, mais un territoire colonisé qui lutte encore pour sa liberté et son indépendance», ce groupe d'activistes lance un appel «urgent» au réalisateur du film et à son équipe pour qu'ils «cessent immédiatement le tournage à Dakhla, en signe de respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination».